

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(61<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 6 novembre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

#### 1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5959).

##### Affaires sociales et emploi (suite)

##### Etat B

##### Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5959)

##### Titre IV (p. 5959)

Amendement n° 154 de M. Arrighi : MM. François Bachelot, Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la section commune et les affaires sociales ; Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi ; Mme Marie-France Lecuir. - Retrait.

Amendements identiques n°s 151 de M. Savy, 169 de M. de Rostolan et 189 de M. Briant : MM. Jean Bonhomme, Michel de Rostolan, Yvon Briant, le rapporteur spécial, Michel Hannoun, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la santé et la famille ; le ministre, Mme Christiane Mora, M. Guy Ducloné. - Retrait de l'amendement n° 189.

M. Jean Bonhomme. - Retrait de l'amendement n° 151.

Rejet, par scrutin, de l'amendement n° 169.

##### Rappel au règlement (p. 5959)

MM. François Bachelot, le président, le ministre.

##### Reprise de la discussion (p. 5959)

Amendement n° 173 de M. Loncle : Mme Marie-France Lecuir, M. le rapporteur spécial, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. - Retrait.

Amendement n° 176 de M. Coffineau : MM. Michel Coffineau, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 174 de M. Coffineau : MM. Michel Coffineau, Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la formation professionnelle ; Arthur Dehaine, rapporteur spécial ; Etienne Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour

l'emploi ; Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° 175 de Mme Lecuir : Mme Marie-France Lecuir. - Rejet.

Amendement n° 177 de M. Bapt : M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. - Rejet.

Amendement n° 178 de Mme Lecuir : Mme Marie-France Lecuir. - Rejet.

Amendement n° 179 de Mme Dufoix : M. Michel Coffineau. - Rejet.

Amendement n° 180 de Mme Frachon n'est pas soutenu.

Amendement n° 181 de Mme Lecuir : Mme Marie-France Lecuir, M. le ministre. - Rejet.

Amendement n° 182 de Mme Mora : Mme Christiane Mora. - Rejet.

Amendement n° 183 de Mme Leroux : Mme Marie-France Lecuir. - Rejet.

Amendement n° 184 de Mme Frachon : M. Jean Laborde. - Rejet.

Amendement n° 185 de Mme Lecuir ; Mme Marie-France Lecuir. - Retrait.

M. le ministre.

Adoption du titre IV.

##### Etat C

##### Titres V et VI. - Adoption (p. 5959)

##### Après l'article 73 (p. 5970)

Amendement n° 186 de M. Coffineau : MM. Michel Coffineau, Arthur Dehaine, rapporteur spécial ; Etienne Pinte, rapporteur pour avis ; Gérard Bapt, rapporteur spécial. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. Dépôt de rapports (p. 5971).

#### 3. Ordre du jour (p. 5972).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

### AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Cet après-midi, l'Assemblée a achevé la phase des questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires sociales et emploi ».

### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : 915 199 326 francs ;

Titre IV : moins 907 758 769 francs.

### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 97 069 000 francs ;

Crédits de paiement : 75 994 000 francs.

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 1 374 020 000 francs ;

Crédits de paiement : 506 517 000 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants ..... 571

Nombre de suffrages exprimés ..... 571

Majorité absolue ..... 286

Pour l'adoption ..... 291

Contre ..... 280

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre IV de l'état B, MM. Pascal Arrighi, Baeckeroot, Descaves, Martinez, Mégret et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 154, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 72 000 000 francs. »

La parole est à M. François Bachelot.

**M. François Bachelot.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, madame le ministre chargé de la santé et de la famille, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, mon collègue Pierre Descaves propose, comme il l'a fait, je crois, pour les autres secteurs ministériels, de réduire les crédits consacrés aux « activités diverses ».

En l'occurrence, il s'agirait d'actions de formation féminine. Nous avons demandé à qui étaient versées les subventions. Nous n'avons pas obtenu la liste des bénéficiaires. Cependant nous avons pu nous en faire une idée en extrapolant à partir des listes de 1984 et de 1985 et en nous fondant sur le principe des services votés.

Il est assez étonnant de voir sous la rubrique « travail et emploi » des associations comme « La Maison de la truffe » (Sourires), les « Fédérations régionales des maisons familiales et rurales » et « Education orientale » ! Encore plus croquignolet : une subvention à « Femin'Autre ». Si c'est un problème d'être asexués, cela relève de la médecine - il faut alors trouver les moyens de parfaire leur formation, si je puis dire, leur développement embryologique - mais non du secteur du travail et de l'emploi.

Cela dit, monsieur le ministre, si vous êtes d'accord pour examiner avec sérieux toutes ces subventions « activités diverses », je suis prêt à retirer mon amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Cet amendement, relatif aux crédits de la condition féminine, n'a pas été examiné par la commission.

Ces crédits sont destinés au centre d'information sur les droits de la femme, à des contrats Etat-entreprises pour la promotion des femmes et au financement d'actions en faveur de la formation professionnelle. Je crois que tout cela est fort justifié.

A titre personnel, je propose le rejet de cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je suis, bien sûr, tout à fait de l'avis de M. le rapporteur. J'ai dit cet après-midi l'importance que le Gouvernement attachait aux actions de formation et de promotion des femmes, pour leur assurer notamment un accès égal aux filières, aux stages, aux formations en alternance, et j'ai constaté qu'il restait beaucoup à faire. Ce sont les mesures diverses que vous avez évoquées, monsieur le rapporteur.

Cela étant, même si l'extrapolation à partir de 1984 est un peu hardie, il y a du vrai - je le reconnais bien volontiers - dans les observations de M. Bachelot. Nous avons trouvé - cela rejoint d'ailleurs une observation de caractère général qu'a faite M. Noir lors de l'avant-dernière séance de questions d'actualité - un certain nombre d'associations subventionnées dont la vocation à l'être pouvait pour le moins, j'userais d'une litote, être sujette à discussion.

Je voudrais assurer l'Assemblée que la déléguée à la condition féminine s'est déjà attachée et s'attache à mettre de l'ordre dans tout cela.

Fort de cette assurance, j'espère que M. Bachelot voudra bien, comme il l'a laissé entrevoir, retirer son amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-France Lecuir, contre l'amendement.

**Mme Marie-France Lecuir.** Cet amendement, qui vise à supprimer les actions en faveur des femmes, s'accompagne d'un exposé sommaire où je lis : « Le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes exclut qu'il y ait des actions spécifiques en faveur soit des uns soit des autres sous peine de constituer une discrimination. »

Je souhaiterais que M. Bachelot et le Front national aient raison et que l'égalité entre hommes et femmes étant réalisée dans notre société, il n'y ait plus besoin de mesures de rattrapage en faveur des femmes.

L'égalité des droits est théoriquement à peu près acquise dans les textes, surtout depuis que la gauche a adopté la loi sur l'égalité professionnelle et a apporté plusieurs améliorations aux régimes matrimoniaux. Mais dans les faits, on en est encore loin. Il y a encore bien plus de femmes payées au-dessous du S.M.I.C. que d'hommes. Il y a encore bien plus de femmes qui se retrouvent brutalement seules, sans ressources, aux alentours de la quarantaine ou plus tard, qu'il n'y a d'hommes abandonnés sans ressource avec leurs enfants par une femme qui en aurait trouvé un plus jeune et plus joli !

L'égalité des chances nécessite encore des actions de rattrapage pour que les femmes puissent vraiment profiter de l'égalité des droits. Ces 72 millions sont bien insuffisants pour réaliser une véritable égalité. En 1987, malgré le maintien de ces crédits, il y aura une nette régression de l'effort accompli par la collectivité en direction des femmes, actives ou non, mères ou non. Pour notre part, nous déposerons, au contraire, des amendements pour augmenter les crédits destinés aux femmes.

**M. le président.** Maintenez-vous l'amendement n° 154, monsieur Bachelot ?

**M. François Bachelot.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 154 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements identiques, nos 151, 169 et 189.

L'amendement n° 151 est présenté par M. Savy ; l'amendement n° 169 est présenté par M. de Rostolan ; l'amendement n° 189 est présenté par M. Briant.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 175 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean Bonhomme, pour soutenir l'amendement n° 151.

**M. Jean Bonhomme.** M. Savy m'a chargé, en son absence, de défendre son amendement qui tend à supprimer 175 millions de francs de crédits destinés à la prise en charge des dépenses occasionnées par l'interruption volontaire de grossesse.

Madame le ministre, vous avez répondu tout à l'heure à M. Rolland qu'il ne serait pas digne de relancer le débat sur l'interruption volontaire de grossesse. Je pense que vous avez raison. Il n'en n'est pas moins vrai que le problème de la prise en charge par la société des dépenses afférentes à l'interruption volontaire de grossesse reste posé.

Lors de la discussion de la loi en 1974 - que, personnellement, j'ai votée - et plus tard, lors de la modification de cette loi, il avait été entendu que l'interruption volontaire de grossesse ne devait concerner que les femmes en détresse et que, pour éviter des avortements de convenance, il ne fallait pas accorder de facilités financières, l'aide sociale, d'ailleurs, pouvant intervenir au cas par cas pour les personnes dépourvues de ressources.

Or la dérive, vous le savez, est certaine. Elle est évidente, et l'avortement de convenance est pratiquement officialisé. Ce n'est pas là l'esprit de la loi.

Sur un autre plan, enfin, quand on sait la somme d'efforts et d'ingéniosité qu'il faut déployer - et que vous déployez, madame le ministre - pour activer la natalité, et que l'on voit, dans le même temps, consacrer tant d'argent à freiner cette même natalité, on ne peut pas ne pas éprouver un sentiment de contradiction et même, oserai-je dire, une impression de décadence.

L'amendement que je viens de soutenir est donc conforme à la fois à la logique, au bon sens et à l'intérêt général. Pour reprendre les termes de l'exposé des motifs de M. Savy, les crédits dont il s'agit pourraient utilement être affectés à un fonds de secours aux femmes enceintes en difficulté qui ne trouvent aucune aide pour pallier leur détresse et prennent souvent, de ce fait, une décision qui pourrait ainsi être évitée. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du R.P.R. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** La parole est à M. Michel de Rostolan, pour soutenir l'amendement n° 169.

**M. Michel de Rostolan.** J'ai eu l'occasion, madame le ministre, de vous faire part, cet après-midi, de mon souhait de voir supprimer les crédits prévus pour le remboursement de l'avortement non thérapeutique.

Mon amendement s'applique au chapitre 46-22, article 10.

De 1975 à 1983, le nombre officiel de cessations volontaires de grossesse est passé de 33 000 à 182 000. Comme l'évoquait le collègue qui m'a précédé, nous avons assisté à une multiplication du nombre d'interruptions volontaires de grossesse qui traduit une dérive par rapport à l'esprit de la loi de 1974.

La loi n° 82-1172 du 31 décembre 1982 a inscrit au nombre des prestations en nature de l'assurance maladie la couverture des frais de soins d'hospitalisation afférent à l'I.G.V. non thérapeutique. Elle a également prévu, dans son article 5, que l'Etat rembourserait aux organismes gérant un régime légal de sécurité sociale les dépenses qu'ils supportent à ce titre.

Les crédits conséquemment inscrits à ce titre pour 1986 s'élèvent à 200 millions de francs. De plus, l'aide médicale en matière de cessation volontaire de grossesse a coûté, en 1981, 11,7 millions de francs à l'Etat, 1,2 million de francs aux communes et 4,8 millions de francs aux départements. En 1982, ces montants se sont considérablement accrus, passant respectivement à 16 millions de francs, 1,8 million de francs et 6,5 millions de francs. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, ces frais incombent en totalité à l'Etat. Si je puis formuler une suggestion, c'est que les fonds qui seraient ainsi dégagés soient en toute priorité consacrés à la recherche et à l'aide contre la stérilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant, pour soutenir l'amendement n° 189.

**M. Yvon Briant.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous en sommes conscients, l'interruption volontaire de grossesse est un acte grave, une décision dramatique qui n'est forcément jamais prise à la légère. Dans les circonstances particulières de détresse auxquelles ils se trouvent confrontés, il appartient aux intéressés, et à eux seuls, de déterminer en leur âme et conscience le comportement qu'ils souhaitent adopter. Il s'agit là d'un choix personnel, et il convient naturellement de respecter le libre choix des individus.

Mais respecter le libre choix des individus ne signifie pas imposer à d'autres ce qu'ils peuvent réprouver en les obligeant à participer financièrement à ce qu'ils peuvent considérer comme un acte inacceptable. Respecter le libre choix des individus ne signifie pas non plus, bien sûr, hypothéquer l'avenir du pays en adoptant un comportement démographiquement et économiquement suicidaire.

Or c'est - hélas ! - cette double erreur que nous nous apprêtons une nouvelle fois à commettre en inscrivant au budget, en application de la loi du 31 décembre 1982, les crédits nécessaires au remboursement de l'I.V.G. En assurant le remboursement de l'avortement, nous adoptons une position qui encourage, malgré tout, les intéressés à un acte

grave, aujourd'hui presque transformé en une formalité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais oui, en une formalité !

Mais surtout, outre les objections de conscience d'un nombre élevé de citoyens, le remboursement de l'I.V.G., nos collègues l'ont rappelé avant moi, constitue bien une aberration démographique.

La France connaît, hélas ! un taux de fécondité insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. Nous savons tous que les actifs ne seront plus en mesure, à plus ou moins long terme, d'assurer l'entretien d'une population âgée de plus en plus nombreuse. Nous sommes sur la voie du déclin démographique, donc économique et politique, et nous acceptons délibérément de financer notre propre perte en remboursant près de 200 000 avortements par an. Ne serait-il pas plus souhaitable et raisonnable d'affecter les 175 millions de francs prévus à l'article 34 du projet de loi de finances à une véritable politique familiale qui encourage les naissances en assurant, par exemple, aux mères de famille un revenu décent ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, mes chers collègues, je vous demande d'adopter cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 151, 169 et 189 ?

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné ces amendements. J'évoquerai simplement nos votes antérieurs, sans plus.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la santé et la famille.

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a pas examiné les amendements en discussion. Ils appellent cependant une remarque sur le fond dans la mesure où les crédits qu'ils tendent à supprimer existaient antérieurement sous la forme de subventions à des associations, alors qu'ils figurent aujourd'hui moins hypocritement au budget à un chapitre particulier.

Il convient de ne pas accepter ces amendements, ne serait-ce que parce qu'un débat sur la politique familiale - débat nécessaire au demeurant - doit avoir lieu prochainement. J'ajoute que l'expérience - incidemment, celle de l'accoucheur que je suis - montre qu'il n'y a pas toujours de lien entre le taux de fécondité et l'interruption volontaire de grossesse.

L'interruption volontaire de grossesse reste un drame. Elle ne saurait être un moyen de contraception, encore moins une attitude face à la natalité. Elle reste un problème de société en face duquel il est difficile d'être muet. Je propose que ces amendements ne soient pas votés.

**M. Guy Ducoloné.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le problème de l'interruption volontaire de grossesse a déjà été évoqué cet après-midi à l'occasion de l'échange de questions et de réponses organisé dans le cadre du débat budgétaire.

Mme le ministre de la santé a été parfaitement claire à cet égard. Elle a fait valoir deux arguments.

En premier lieu, elle a indiqué qu'il lui paraissait, et je partage totalement son avis, qu'un problème de cette importance ne pouvait être traité et réglé dignement au détour d'une discussion budgétaire. Si j'ai bien compris certains des orateurs, la question de l'I.V.G. interpelle la conscience de chacun. L'Assemblée serait-elle vraiment ce soir, alors que figure à son ordre du jour l'examen des crédits du ministère des affaires sociales, en situation de permettre aux 570 et quelques consciences qui la peuplent de s'exprimer en toute liberté ?

En second lieu, Mme le ministre a fait valoir que le Gouvernement ne s'opposerait pas - d'ailleurs, comment le pourrait-il ? - à l'organisation d'une large discussion sur un amendement dans un autre contexte. Il lui a semblé, par exemple, que la discussion prochaine du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social serait une opportunité plus favorable que celle du budget ou de la politique familiale.

Cela étant dit, je constate que trois amendements ont été déposés. Je souhaite que leurs auteurs veuillent bien se rendre aux raisons qui ont été exposées par Mme le ministre. Si, malheureusement, cela n'était pas le cas, le Gouvernement demanderait à l'Assemblée de se prononcer par scrutin public, et il va de soi que la proposition d'un débat ultérieur en deviendrait caduque.

**M. le président.** La parole est à Mme Christiane Mora, contre l'amendement n° 151.

**Mme Christiane Mora.** Bien entendu, monsieur le président, les arguments que je vais développer contre l'amendement déposé par M. Savy sont valables pour les deux autres et je ne vous infligerai pas trois fois la même édition.

Ce qui me frappe, c'est que, onze ans après la loi défendue par Mme Simone Veil, on entend pratiquement, à une nuance près, les mêmes arguments.

Je ne rappellerai pas ce soir, surtout au cours d'un débat hâtif, précipité - je partage sur ce point l'avis de M. Philippe Séguin - les arguments de fond en faveur de l'interruption volontaire de grossesse. Jamais, dans l'exposé des motifs des deux lois, celle qui autorisait l'I.V.G. et celle qui a prévu son remboursement, l'I.V.G. n'a été présentée comme un moyen de contraception. Prétendre le contraire, c'est proférer une contrevérité qui montre que nos collègues n'ont pas lu ces textes.

Les ministres successifs ont insisté chacun à leur tour sur la nécessité de développer d'abord l'information sur la contraception, et je vous invite, mes chers collègues, à consulter les chiffres. Ils montrent les progrès, notamment parmi les adolescentes et les jeunes filles, que l'on a pu réaliser, grâce à l'information sur la contraception, par rapport aux véritables drames qui se produisaient auparavant dans ces classes d'âge. Ces quelques principes se devaient d'être rappelés.

Je suis par ailleurs très choquée lorsque j'entends dire, par ceux-là mêmes qui prétendent qu'il s'agit d'un problème spirituel, d'un problème moral, donc d'un problème de conscience, que l'interruption volontaire de grossesse pourrait être une formalité ou une mesure de convenance.

Mes chers collègues, il faut choisir ! Vous pensez qu'il s'agit d'un problème personnel et qu'il n'y a pas lieu de faire jouer la solidarité nationale. Vous avez sur le sujet une position personnelle, et c'est votre droit. Mais je constate que cette position, vous voulez l'inscrire dans la loi, c'est-à-dire imposer à tout le monde votre propre choix de conscience. Or j'estime, pour parler net, que si l'on peut avoir des convictions religieuses qui s'opposent à l'interruption volontaire de grossesse, on ne peut pas les imposer à un pays qui, à l'évidence, ne partage pas massivement, à 100 p. 100, les mêmes convictions.

Sans aller plus loin, je pense donc que les trois amendements en discussion doivent être rejetés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Ducoloné, contre l'amendement n° 169.

**M. Guy Ducoloné.** En fin d'après-midi, ma collègue Muguette Jacquaint, avec ses réactions de femme, a protesté contre une intervention, venant des bancs de la droite, qui assimilait l'interruption volontaire de grossesse au génocide, à des événements qui se sont passés au cours de la deuxième guerre mondiale.

Elle est intervenue avec sa sensibilité propre, et je crois que plus d'un d'entre nous a approuvé ce qu'elle disait. Or voici que le débat rebondit, au détour de trois amendements concernant les crédits relatifs au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse.

Le groupe communiste votera contre ces trois amendements. Je suis assez ancien dans cette assemblée pour me souvenir de la discussion sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Je me souviens également des propositions que nous avions faites demandant son remboursement par la sécurité sociale. Les arguments qui étaient alors développés portaient sur le point de savoir qui pouvait se payer le voyage en Angleterre et qui ne le pouvait pas, puis, quand la loi a été votée, qui pouvait payer les frais d'une interruption de grossesse et qui ne le pouvait pas.

Je le dis très tranquillement à tous ceux qui, aujourd'hui, ont déposé des amendements : un avortement, cela ne se décide pas de gaité de cœur, qu'il s'agisse de la femme ou

qu'il s'agisse du père. Si l'on y a recours, c'est parce qu'on y est contraint. Dans cette période où la crise pèse si lourdement, ceux qui parlent de génocide commettent un abus de mots, une exagération - j'allais dire prennent une position de classe, mais je ne le dirai pas.

De tels amendements sont à mon avis scandaleux, non seulement parce qu'ils portent atteinte à la liberté de choix, mais aussi parce que, s'ils étaient adoptés, ils feraient retomber des couples, des jeunes femmes dans une situation où, en définitive, les plus pauvres sont toujours les plus mal classés !

**M. Michel de Rostolan.** Et la vie de l'enfant, qu'est-ce que vous en faites ?

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant, pour répondre au Gouvernement.

**M. Yvon Briant.** Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous menacez, si nous ne retirons pas nos amendements, de ne pas remettre cette grave affaire en discussion. Souhaitant préserver les chances d'une modification de la loi de 1982, j'accepte personnellement de retirer mon amendement.

**M. Michel Coffineau.** Briant se couche !

**M. le président.** L'amendement n° 189 est retiré.

Maintenez-vous l'amendement n° 151, monsieur Bonhomme ?

**M. Jean Bonhomme.** Je constate que l'expression des convictions de la droite réactionnaire, rétrograde, revancharde, que sais-je encore...

**M. Guy Ducloné.** C'est vous qui le dites !

**M. Jean Bonhomme.** ...suscite des réactions indignées. On peut même se demander, devant cette tentative de culpabilisation, si l'on aura encore le droit de s'exprimer dans cette enceinte. Mais je n'insiste pas davantage.

Monsieur le ministre, vous avez dit que le recours à l'amendement dans le cadre de la discussion budgétaire n'était pas un bon cheminement pour résoudre le problème qui nous préoccupe. Cela ne me paraît pas évident, mais je veux bien vous croire et, puisque vous nous avez promis de revoir la question à l'occasion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, qui doit être discuté le 4 décembre prochain, fort de cet engagement, je retire l'amendement de M. Savy.

**M. le président.** L'amendement n° 151 est retiré.

Monsieur de Rostolan, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Michel de Rostolan.** Je le maintiens, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 169.

Je suis saisi par le groupe Front national (R.N.) et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. François Bachelot.** Rappel au règlement, monsieur le président !

**M. le président.** Je vous donnerai la parole après le scrutin, monsieur Bachelot.

Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	481
Nombre de suffrages exprimés .....	470
Majorité absolue .....	236
Pour l'adoption .....	36
Contre .....	434

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. François Bachelot, pour un rappel au règlement.

**M. François Bachelot.** Monsieur le président, sans être un spécialiste du droit constitutionnel et parlementaire, je trouve regrettable la façon dont est organisée la présente discussion. Cela me paraît contraire à la règle de la séparation des pouvoirs.

Le remboursement de l'avortement constitue, vous le reconnaissez vous-même, monsieur le ministre, un vrai problème.

Vous nous dites : « Si, ce soir, vous ne vous couchez pas, il n'y aura pas de débat ! »

Malgré le respect que j'ai pour tout ce que vous faites, je ne puis, en tant que parlementaire, accepter de travailler dans de telles conditions.

Si j'avais eu la possibilité de faire mon rappel au règlement avant le scrutin, on n'en serait pas arrivé à cette situation qui met nombre de vos amis dans l'embarras.

Quand, étant jeune, je revenais à la maison après avoir fait une connerie et que je disais à mon père : « C'est mon copain qui m'a dit de le faire », il me répondait : « S'il t'avait dit d'aller te foutre dans le puits, tu l'aurais fait ? » C'est pareil ! Vous avez obligé vos amis à voter contre un certain nombre de leurs convictions.

Une telle conception du rôle du législateur me paraît regrettable. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** Monsieur Bachelot, vous avez demandé la parole pour un rappel au règlement alors que le scrutin public était déjà annoncé. Je n'ai donc pu accéder à votre demande. Mais je vous ai donné la parole aussitôt après la proclamation des résultats.

La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le président, il n'est pas d'usage qu'un membre de l'exécutif réponde à un rappel au règlement. Mais, comme les souvenirs que je peux avoir de cette maison m'ont donné à penser qu'il ne s'agissait pas d'un véritable rappel au règlement, mes scrupules s'en sont trouvés atténués.

**M. le président.** De toute façon, monsieur le ministre, le Gouvernement prend la parole quand il le désire.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Si, tout à l'heure, l'amendement de M. de Rostolan avait été retiré, on aurait effectivement évité un scrutin qui était forcément un scrutin ambigu.

Je n'ai pas demandé à l'Assemblée nationale de se prononcer pour ou contre l'interruption volontaire de grossesse ; je lui ai demandé de se prononcer contre le principe d'une discussion à la sauvette dans le cadre de la discussion budgétaire.

Et vous devez avoir d'autant moins de regrets, monsieur Bachelot, que, si l'amendement n° 169 avait été adopté par l'Assemblée nationale, le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse n'en aurait pas été remis en cause pour autant, car vous auriez certes supprimé 175 millions de francs au budget du ministère des affaires sociales et de l'emploi mais vous n'auriez pas changé la loi. Et, en conséquence, une fois le budget des affaires sociales et de l'emploi définitivement voté, j'aurais été tenu de par la loi de procéder à des virements ou à des transferts par voie réglementaire qui auraient fait que ce vote, auquel vous donniez une certaine signification, aurait été dénué de toute portée.

C'est la raison pour laquelle, sans anticiper sur le débat de fond, j'ai pensé, et je continue à penser, que ce vote et ce court débat étaient inutiles, et qu'une affaire aussi importante mérite d'être abordée et développée dans un autre débat.

### Reprise de la discussion

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, M. Loncle a présenté un amendement, n° 173, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 155 000 francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir, pour soutenir cet amendement.

**Mme Marie-Françoise Lecuir.** L'amendement de notre collègue François Lonclé se plie, bien sûr, au règlement de l'Assemblée nationale concernant les discussions budgétaires, qui interdit toutes propositions de modification autres que des suppressions ou des réductions de crédits.

Nous souhaitons attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que le rattachement du Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme au ministère des affaires sociales, et non plus aux services du Premier ministre, comme il l'était depuis sa création, est contraire à la volonté de lutter contre l'alcoolisme, surtout à un moment où l'on assiste à une diminution significative des crédits consacrés à cette action et où la nomination à la tête du Haut comité d'un supporter des vins du Midi manque totalement de délicatesse.

Les médecins, les travailleurs sociaux et les associations, qui œuvrent pour soigner et entourer ceux qui essayent de se libérer de l'alcoolisme et leur famille, ne se sentiront pas encouragés de voir ainsi rétrograder le Haut comité.

Car c'est bien d'une action interministérielle qu'il s'agit, dans la mesure où elle met en jeu les moyens d'information, la police, l'équipement, le commerce, l'éducation, et non pas seulement la santé et les affaires sociales.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement. Je m'exprimerai donc à titre personnel.

En présentant mon rapport, j'ai regretté que nous nous trouvions devant un maquis budgétaire, avec des crédits éclatés. Pour une fois qu'on les regroupe, je considère personnellement, contrairement à Mme Lecuir, que ces crédits doivent dépendre du ministre des affaires sociales.

Je souhaiterais, pour ma part, que Mme Lecuir retire l'amendement n° 173, ou que l'Assemblée le rejette.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 173.

**Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.** Madame Lecuir, le Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme a été rattaché directement au ministre chargé de la santé, c'est-à-dire à moi-même.

Les crédits n'ont pas diminué, contrairement à ce que vous nous dites.

Ce rattachement n'a en rien diminué l'audience de ce Haut comité. Il a renforcé le lien avec le ministre qui s'occupe le plus de l'action quotidienne en faveur des soins aux alcooliques, mais il ne nuit en rien à l'action du Haut comité dans tous les autres domaines, et donc à son action interministérielle.

Les services qui dépendaient du Haut comité sont maintenant rapprochés de ceux du ministère des affaires sociales. Cela devrait permettre des synergies, sources d'une plus grande efficacité dans l'action.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la stabilité des crédits consacrés à la lutte contre l'alcoolisme.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Lecuir.

**Mme Marie-Françoise Lecuir.** Je regrette cette obstination dans ce que je crois être une erreur, mais peut-être constaterez-vous, l'année prochaine, qu'il est plus digne de rattacher le Haut comité aux services du Premier ministre.

Néanmoins, comme nous ne souhaitons pas en réduire les crédits, nous retirons l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 173 est retiré.

Sur le titre IV de l'état B, M. Coffineau et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 176, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 673 000 000 de francs. »

La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Cet amendement vise à réduire de 673 millions de francs les crédits inscrits au chapitre 43-04 qui sont consacrés aux stages d'initiation à la vie professionnelle.

Bien évidemment, le dépôt d'amendements - celui-là comme les suivants - est pour nous le moyen de débattre d'un certain nombre de problèmes graves.

En outre, le doublement de ces crédits ne nous paraît pas judicieux.

Il permet sans doute - et ce n'est pas un mal - d'accroître un peu le nombre des jeunes qui bénéficieront d'un stage d'initiation à la vie professionnelle, mais surtout de doubler la durée de ce dernier, qui passe de trois à six mois.

Or, trois mois pour s'initier à la vie professionnelle, c'est un délai convenable. Six mois, c'est trop ! Ce n'est plus une initiation à la vie professionnelle.

D'une certaine manière, c'est une embauche payée sur les crédits de l'Etat pour des jeunes qui seront déjà en formation - mais, au cours de ce stage, il ne leur sera dispensé aucune formation professionnelle, au sens classique du terme - ou seront utilisés dans la production ou les services avec une rémunération payée par l'Etat et bien inférieure au S.M.I.C.

Ainsi que certains de mes collègues l'ont souligné, on risque, en dépit des intentions de M. le ministre, d'en arriver à la mise en application d'un « S.M.I.C.-jeunes ». Tout le monde le nie et personne ne le souhaite, mais cela deviendra une réalité...

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** A force d'en parler... !

**M. Michel Coffineau.** ... surtout si l'on suit M. Balladur, qui, lui, voudrait porter à un an la durée de ces stages.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que, pour l'instant, c'était six mois. Mais on ne sait où cela s'arrêtera.

Répondant à l'un de mes collègues, vous avez déclaré cet après-midi : « Depuis le mois de mai 1986, j'ai pu faire en sorte que les contrats de qualification soient multipliés par six et les contrats d'adaptation par neuf, alors que les stages d'initiation à la vie professionnelle étaient seulement multipliés par trois. »

Tout dépend d'où l'on part.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le point de départ, c'était de votre responsabilité !

**M. Michel Coffineau.** Les contrats de qualification et les contrats d'adaptation ont démarré au début de l'année 1985. Lors d'une émission télévisée, vous avez établi une comparaison entre la période de mai à juillet 1985 et la période correspondante de 1986. Mais on ne peut valablement se référer à la période de démarrage. Il n'est pas facile de mettre en route une nouvelle formule. C'est vrai pour la qualification, c'est vrai pour l'adaptation ; ça l'est moins pour les stages d'initiation à la vie professionnelle, car, comme les entreprises recevaient de l'argent et n'avaient pratiquement rien à verser, c'était, il faut le reconnaître, plus facile.

Pour ce qui est des contrats de qualification, je citerai quelques chiffres qui sont révélateurs du régime de croisière depuis octobre 1985 : 666 en octobre ; 757 en décembre ; 723 en février ; 924 en avril ; entre 937 et 950 selon les derniers chiffres connus. Cela correspond à une « montée en charge » régulière.

Je ne cherche nullement à savoir qui a tort et qui a raison. Je me borne à expliquer les chiffres. Vous avez parlé de multiplication par six et par neuf. En fait, il faut voir que les débuts n'ont pas été faciles et que les chiffres actuels - je n'ai pas les chiffres statistiques des mois d'août et de septembre, mais on doit avoisiner les 1 000 - ne sont pas de nature très différente de ce qui s'est fait au cours de la période précédente.

Il en est de même pour les contrats d'adaptation. En octobre 1985, nous étions à 3 695 par mois. Nous devons aujourd'hui friser les 10 000. Et, depuis leur mise en application, ils progressent selon une courbe régulière.

Le problème dans tout cela est de savoir si, oui ou non, vous voulez faire de la formation en alternance un véritable moyen de formation des jeunes. Vous savez parfaitement que les stages d'initiation à la vie professionnelle ne constituent pas vraiment une formation.

Voilà pourquoi il ne nous paraît pas judicieux de doubler les crédits qui leur sont consacrés alors que vous n'engagez pas de crédits supplémentaires - et pour cause puisque ces contrats-là sont payés par l'entreprise - pour la vraie formation professionnelle. Ces « stages parking » n'assurent pas, je le répète, une véritable formation. C'est la raison pour laquelle nous proposons de réduire les crédits qui leur sont affectés.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je m'exprimerai donc, là aussi, à titre personnel.

Contrairement à M. Coffineau, je pense qu'un stage de six mois n'est pas trop long. Trois mois, c'est vraiment court ! Je ne suis pas sûr que, pour quelqu'un qui entre dans la vie professionnelle, ce soit suffisant.

C'est votre gouvernement, messieurs les socialistes, qui a inventé ces stages.

**Mme Marie-France Lecuir et M. Michel Berson.** Ce sont les partenaires sociaux !

**M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial.** C'est une bonne chose et il faut continuer dans cette voie. Des crédits sont inscrits pour des stages de six mois. Ils sont doublés par rapport à l'an dernier. Il faut absolument les maintenir.

Pour ma part, je souhaite le rejet de l'amendement.

**M. Michel Coffineau.** Ce n'est vraiment pas un argument !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur Coffineau, les chiffres que vous avez cités sont faux - mais vous êtes excusable. Je vais vous donner les chiffres officiels pour la période qui va du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1985. Selon vous, j'ai dit que les S.I.V.P. ont été multipliés par trois, les contrats de qualification par six et les contrats d'adaptation par neuf. Je suis tout simplement parti de la situation que vous m'avez léguée.

Vous me dites : « Les S.I.V.P., voilà l'ennemi ! » Eh bien, je vais vous indiquer les chiffres qui correspondent à la période où vous avez été au pouvoir...

**Mme Marie-France Lecuir.** Le C.N.P.F. n'a pas respecté ses engagements !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... et vous rappeler la situation que vous m'avez laissée. Je sais que ça vous gêne !

**Mme Marie-France Lecuir.** Le C.N.P.F. n'a pas respecté ses engagements !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous essayez de m'interrompre, mais vous ne m'empêchez pas de parler, madame Lecuir !

**M. Guy Ducoloné.** C'est une partie de bras de fer !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je vais rappeler la situation du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1985 et, si vous n'en êtes pas responsables, je ne vois pas pourquoi, moi, je serais responsable de celle du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1986 ! Je suis responsable de cette situation et vous êtes responsables de la situation du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1985 !

**Mme Marie-France Lecuir.** Le C.N.P.F. avait promis 300 000 stages !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous avez peur des chiffres et vous avez raison, madame Lecuir !

Vous me dites : « Les S.I.V.P., hou ! Quelle horreur ! De notre temps... » Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1985, il y a eu 24 983 S.I.V.P.

Et vous continuez : « Du temps des socialistes, c'était le bon temps ! Il y a eu de nombreux contrats d'adaptation parce que ce sont de bons contrats ! » Eh bien ! il y en a eu 6 197...

**M. Michel Berson.** Le C.N.P.F. les boycottait !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... c'est-à-dire quatre fois moins !

Quant aux contrats de qualification, dont on nous dit que c'était fantastique du temps des socialistes, il n'y en a eu que 841 !

Voilà la situation que ces messieurs m'ont laissée !

Quelle est la situation aujourd'hui ?

**M. Michel Coffineau.** Vous n'avez pas pris le pouvoir en septembre 1985 !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Silence ! (Sourires.)

Il y a eu 18 134 contrats d'adaptation au mois de septembre dernier et 18 672 S.I.V.P. Nous avons donc remis les contrats d'adaptation au niveau des S.I.V.P. et vous me faites un procès sur le développement des S.I.V.P. ? Vous avez quand même un sacré culot ! Oui, vous avez vraiment un sacré culot alors que nous procédons à un redéploiement malgré la situation scandaleuse que vous nous avez laissée.

En plus, vous racontez des bêtises, monsieur Coffineau ! Vous nous dites qu'il faudrait mieux que l'Etat finance les S.I.V.P. plutôt que les contrats d'adaptation et les contrats de qualification. Manque de chance, l'Etat ne finance pas les contrats d'adaptation et les contrats de qualification...

**M. Michel Coffineau.** Je l'ai dit !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... il ne finance que les S.I.V.P. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir ne finance que les S.I.V.P. !

Vous me dites ensuite qu'il y a un doublement des crédits parce que j'ai doublé la durée des S.I.V.P. Mais vous ne savez pas compter, monsieur Coffineau ! Si on multiplie par trois le nombre des S.I.V.P. et si, en plus, on multiplie leur durée par deux, comment voulez-vous qu'on puisse se contenter d'un simple doublement des crédits ?

Là où vous faites erreur, de mauvaise foi, d'ailleurs, c'est lorsque vous croyez que, dès lors que les S.I.V.P. sont passés à six mois, ils seront obligatoirement d'une durée de six mois. Nous ne faisons qu'offrir une faculté aux chefs d'entreprise. Actuellement, la durée moyenne d'un S.I.V.P. est de quatre mois, ce qui est une bonne durée pour un stage d'initiation à la vie professionnelle.

J'espère donc que, dorénavant, vous allez cesser de nous rebatteur les oreilles, comme vous le faites chaque mercredi, avec vos histoires et vos fantasmes au sujet du S.M.I.C.-jeunes et du S.I.V.P. à douze mois ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 176.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, M. Coffineau a présenté un amendement, n° 174, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 262 120 000 francs. »

La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Juste un mot à propos de l'amendement précédent...

**M. le président.** Ah, non ! Je vous en prie ! L'amendement a été repoussé : veuillez vous exprimer sur l'amendement n° 174.

**M. Michel Coffineau.** Nos collègues donnent l'impression que la majorité actuelle a pris le pouvoir en septembre 1985 mais on ne sait pas ce qui s'est passé entre septembre 1985 et mai 1986.

Nous connaissons bien vos colères feintes, monsieur le ministre - et celle de tout à l'heure nous a fait rire - mais vous avez très bien entendu ce que j'ai dit. J'ai évoqué la période de septembre 1985 à mai 1986 et vous m'avez répondu sur la période de mai 1985 à septembre 1985. Evidemment, les chiffres ne sont pas les mêmes ! Mais, à mauvaise foi, mauvaise foi et demie ! (Rires.)

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Bravo !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** M. Coffineau était mauvais, maintenant il est médiocre, bientôt il sera nul !

**M. le président.** Venez-en, s'il vous plaît, à l'amendement n° 174, monsieur Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Vous avez, monsieur le ministre, prévu au chapitre 44-77 un crédit fort important mais l'Assemblée ne sait pas quelle sera son utilisation. Il n'est pas possible que nous votions un tel crédit les yeux fermés. Nous vous arrachons ici ou là, au fur et à mesure de la discussion, quelques vagues indications mais, sur le fond, vous ne voulez pas nous dire ce que vous allez faire de cet argent. Le budget de 1986, que vous êtes en train d'appliquer, prévoyait en faveur des jeunes en difficulté 136 600 stages d'insertion, de qualification et d'orientation, dont vous avez supprimé les crédits. Par ailleurs, 168 000 stages ou contrats étaient liés à la formation en alternance, toujours pour la campagne

1985-1986, mais vous supprimez les stages 16-18 ans et 18-25 ans pour les remplacer par une ligne budgétaire dans laquelle il n'y a rien.

Certes, vous nous avez annoncé qu'il y aurait 107 000 autres stages mais ce n'est pas encore très clair. S'agira-t-il de stages en faveur des jeunes, des moins jeunes ou des chômeurs de longue durée ?

On arrive donc à 107 000 stages contre 136 600, ce qui fait déjà moins. Mais ces 107 000 stages s'imputent-ils sur le budget de 1987 ou sur la campagne 1986-1987, c'est-à-dire de juillet à juillet ? Dans ce dernier cas, une grande partie serait financée par le budget de 1986 alors que nous discutons des crédits du budget de 1987. Tout ça nous semble détestable du point de vue de la méthode.

Mais, à la limite, le fait que l'Assemblée ne sache pas comment ces crédits seront utilisés ne serait pas trop grave.

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Pas vous ! Pas ça !

**M. Michel Coffineau.** Ne plaisantez pas car je vais parler de quelque chose d'extrêmement sérieux.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous allez voir !

**M. Michel Coffineau.** Les associations, collectivités locales et organismes qui font de la formation sont complètement désemparés. Que vont-ils faire ? Ils ne savent pas si les crédits dont ils ont bénéficié l'année dernière pour mener une action positive en faveur de la formation des jeunes vont être reconduits.

A moins que vous ne nous indiquiez ce que vous allez faire de tous ces crédits, nous pensons qu'il convient de réduire les crédits du titre IV de l'état B afin d'en faire bénéficiaire des actions qui ont fait leurs preuves dans le passé, en particulier en faveur des jeunes en difficulté, et que vous semblez abandonner dans ce budget.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la formation professionnelle.** Comme le chapitre 44-77 concerne l'enveloppe de la formation professionnelle, ce n'est pas au rapporteur de la section commune qu'il revient de donner l'avis de la commission des finances.

La commission n'a pas été saisie de cet amendement mais elle a déploré unanimement qu'un crédit d'intervention non affecté de cette importance ait été inscrit, et je l'ai indiqué dans mon rapport.

Par ailleurs, le problème de la prise en compte d'une campagne ou d'un budget correspondant à une année civile est réel. J'ai cité le cas de l'association P.A.I.O. de Haute-Garonne, que je connais bien, qui se trouve, à la rentrée de campagne 1986-1987, confrontée à une diminution du nombre des stages de formation pour les seize-dix-huit ans, lesquels passent de 705 en 1985-1986 à 180.

Eu égard à l'engagement que vous avez pris dans le budget de 1987 de maintenir, voire d'augmenter le nombre de stages en faveur des seize-dix-huit ans, un rattrapage va-t-il être opéré pour la campagne 1986-1987 ?

**M. le président.** Monsieur Bapt, si vous voulez parler au nom de la commission, je souhaiterais que vous soyez au banc de celle-ci et non pas au vôtre.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Tous les bancs des commissions sont occupés, monsieur le président.

**M. le président.** Vous auriez pu y trouver une place.

La parole est à M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Monsieur le président, j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit, mais mon ami Bousquet, rapporteur spécial pour l'emploi, m'a demandé de le remplacer. Je parlerai donc en son lieu et place.

La commission n'a pas examiné l'amendement n° 174 mais les crédits incriminés par mes collègues socialistes s'élevaient à 2 845 millions de francs. On s'est interrogé sur le point de savoir si les droits du Parlement étaient respectés, mais il faut choisir. On peut procéder à des modifications et étaler les sommes comme on peut. Voilà un ministre qui, honnêtement, vous dit qu'il faut lui laisser une marge de sécurité pour les

dépenses imprévues. Ça me paraît plus réaliste. Vous savez comment on fait un budget. Laissons-lui donc le temps de voir comment il pourra procéder.

Pour ma part, je fais confiance à M. le ministre et je pense que ces crédits permettront de lutter contre le chômage.

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'emploi.

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** Je lis dans l'exposé des motifs de l'amendement n° 174 : « Il est impossible de voter une mesure nouvelle sur laquelle le Parlement n'a aucune information comme c'est le cas pour le chapitre 44-77, article 10 de la section III, Emploi. »

Monsieur Coffineau, il y a deux ans, lors de l'examen du budget de 1985, vos amis et vous-même avez voté des crédits non affectés de 2 600 millions de francs - on n'est pas loin des 2 845 millions d'aujourd'hui ! - pour des actions d'incitation et de formation professionnelles. C'est cette année seulement que nous avons pu savoir comment le prédécesseur de M. Séguin a utilisé ces crédits.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Tout à fait !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** Si vous aviez lu mon rapport, vous sauriez qu'à la page 40, j'indique...

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Il ne l'a pas lu !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** ... que ces 2 600 millions votés dans le budget de 1985 ont été utilisés pour l'informatisation des services extérieurs du travail et de l'emploi, liée notamment à la paie des T.U.C., pour 13 millions de francs...

**M. Michel Coffineau.** C'est une bonne chose !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** ... à la rémunération des stagiaires T.U.C. pour 603 millions de francs...

**M. Michel Coffineau.** Tout le monde a reconnu que c'était bien !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** ... pour le fonds de solidarité et d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises pour 1 329 millions, pour l'aide au retour des immigrés pour 240 millions, pour le fonctionnement des S.I.V.P., dont nous venons de parler, et des actions en faveur des jeunes pour 256 millions, et enfin pour le volet social du plan de restructuration de l'industrie automobile pour 157 millions de francs.

**M. Michel Coffineau.** C'était une bonne utilisation !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** Monsieur Coffineau, il n'y a pas deux poids, deux mesures. Il n'y a pas une vérité hier et une autre aujourd'hui. En toute honnêteté, M. Delebarre vous avait demandé de lui voter un crédit provisionnel de 2 600 millions de francs et de lui faire confiance pour l'utiliser en fonction de la conjoncture de l'emploi. Apparemment il l'a fait, puisque j'en fait état dans mon rapport.

**M. Michel Coffineau.** Il les a bien utilisés !

**M. Michel Berson.** Ces crédits n'étaient pas dans l'enveloppe de la formation professionnelle mais dans les charges communes !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Non !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** Pourquoi n'accordez-vous pas aujourd'hui à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi la même confiance en lui permettant, en fonction de l'évolution de la conjoncture, d'utiliser ces 2 845 millions de francs à des actions en faveur de la relance de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes ?

A titre personnel, je souhaite le rejet de cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle.

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait effectivement été intriguée, dans un premier temps, par l'impor-

tance des crédits proposés mais elle a vite compris que le Gouvernement ne pouvait pas, au moment où il établissait le budget, connaître exactement le nombre de jeunes qui bénéficiaient de ces mesures.

Nous avons donc accepté ces crédits mais, afin que le contrôle parlementaire s'exerce, nous avons demandé à l'unanimité - les commissaires socialistes inclus, par conséquent - que le ministre s'engage à venir rendre compte, avant le 30 juin 1987, de l'utilisation de ces crédits. M. le ministre a accédé à notre souhait : je suis donc moi aussi étonné de voir un amendement évoquer à nouveau ce problème. Je crois en tout cas pouvoir demander à l'Assemblée de repousser l'amendement n° 174.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Il y a effectivement deux manières de considérer cette provision de 2 845 millions de francs.

L'une, raisonnable, vient d'être exposée par MM. les rapporteurs, à l'exception de M. Bapt. Elle prend en compte les nécessités d'une adaptation souple aux besoins de formation et d'insertion professionnelles. Qui, d'ailleurs, puisqu'on a évoqué le budget de 1985, en aurait voulu au ministre de l'époque de ne pas être en mesure, au moment du démarrage de la préparation du budget, de prévoir le nombre des T.U.C. au cours de l'année 1985, alors que ceux-ci n'en étaient encore qu'à l'état d'idée ?

Cette première façon de voir les choses, soucieuse du contrôle parlementaire, demande légitimement qu'un compte rendu de l'utilisation de ces crédits soit dressé.

Mais il est une autre façon de les voir qui me paraît à la fois excessive, déplacée et pour tout dire abusive. Elle consiste à critiquer le principe de cette provision et d'en proposer la répartition sous forme de réductions indicatives par une rafale d'amendements.

Excessive, cette méthode l'est assurément puisque, vous le savez, nombreuses sont les dotations à répartir dans le budget de l'Etat. Sans parler des charges communes et du fonds d'action pour la coopération, dans mon propre budget les dotations pour rémunération de stagiaires, celles du fonds national de l'emploi ou du fonds national du chômage dépassent largement, en montant, cette provision.

Mais c'est également une façon de faire tout à fait déplacée. Comme l'a souligné M. Pinte à l'instant, vous paraissez manquer de mémoire. C'est exactement ce qui a été fait en 1985 sans que - mais peut-être ai-je la mémoire qui flanche - l'on ait assisté à une rafale d'amendements de M. Coffineau, de M. Bapt, de Mme Mora, de Mme Lecuir, qui tous étaient pourtant députés à l'époque.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Nous avons protesté !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'ai été très frappé par la réaction d'honnêteté intellectuelle spontanée de Mme Mora, qui a dit qu'il ne s'agissait pas de crédits d'emploi et de formation professionnelle. Manque de chance : les 2,6 milliards en question devaient bénéficier à des « Mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ».

D'un côté, 2,6 milliards pour 1985, de l'autre, 2,845 milliards pour 1987...

**M. Michel Coffineau.** Qu'allez-vous en faire ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... soit 245 millions de différence. J'aimerais savoir pourquoi il y a deux poids et deux mesures et pourquoi vous me refusez cette possibilité d'adaptation que vous avez accordée à mon prédécesseur.

Dans ces conditions, je traiterai de la même façon les amendements n° 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183 et 184. Ils n'ont pour objet ni une diminution de dépenses réelles ni une augmentation de recettes ni une meilleure information du Parlement mais tendent simplement à l'éclatement d'un crédit de répartition conforme à l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances.

Je pourrais, amendement après amendement, dire que l'abandon de crédits exposé en motif ne se justifie pas. Je rappelle que 107 500 stages ont été lancés à la rentrée...

**M. Michel Coffineau.** C'est moins que l'année dernière !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** C'est exactement le chiffre de l'an dernier !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Il en manque un pour M. Coffineau !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... dont 47 500 pour l'insertion des jeunes et 60 000 pour les chômeurs de longue durée.

Cela, à l'intention de Mme Lecuir et de M. Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Il s'agit du budget de 1986 !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Maintenant, il est vrai, monsieur Bapt, qu'une baisse du pouvoir d'achat des handicapés bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés serait inacceptable.

Aussi ne se produira-t-elle pas.

Maintenir la durée et donc la rémunération des stages me paraît, madame Lecuir, un curieux objectif pour une politique d'insertion !

Mme Dufoix n'est malheureusement pas des nôtres. Si elle était présente, je lui rappellerais, en réponse à son amendement, que le programme de lutte contre la pauvreté est financé, ainsi que l'a indiqué M. Zeller.

**M. Michel Coffineau.** Pas la peine de répondre d'avance !

**Mme Christiane Mora.** Laissez-nous développer nos arguments !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je m'adresserais volontiers à Mme Frachon, si elle était là. Ne m'en veuillez donc pas, monsieur Coffineau, de lui répondre d'avance. (*Sourires.*)

**M. Michel Coffineau.** Vous ne vous en sortirez pas ainsi !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le financement des missions locales et des P.A.I.O., ce doit être la cinquième ou la sixième fois que je le répète, est assuré.

Ce financement n'était pas plus explicite dans les budgets précédents.

Les actions en faveur des femmes sont maintenues. Vous en avez d'ailleurs été les témoins précédemment, si je puis dire, car j'ai répondu à Mme Toutain !

Quant aux entreprises intermédiaires, et cette fois je m'adresse à vous, madame Mora, signataire d'un amendement, j'ai eu, ici même, le regret de constater l'échec de la politique suivie. Je reconnais avoir un peu exagéré. J'avais annoncé qu'elle concernerait 1 060 jeunes en deux ans : en fait c'est moins, très exactement 1 058, ce qui justifie la réorientation en cours...

Enfin, la politique définie par le Gouvernement dans le cadre de la décentralisation, et compte tenu des mesures fiscales et sociales en faveur de la famille et des personnes âgées, n'appelle pas, à mon avis, les compléments suggérés par Mme Leroux, Mme Frachon et M. Laborde.

Tout cela je pourrais le dire, mais je ne le ferai pas, car il n'y a pas lieu. (*Sourires.*)

En tout état de cause, à la demande de M. Pinte et de M. Legendre, j'ai pris l'engagement, ce qui n'avait pas été le cas de mon prédécesseur, de rendre compte au Parlement de l'utilisation de cette provision. Il ne faudra donc pas attendre deux ans pour savoir ce qu'on en a fait, et j'aurai ainsi donné *in fine* mon avis sur l'amendement n° 186 de M. Coffineau.

Je demande à l'Assemblée de m'approuver et, en conséquence, de voter les crédits, c'est-à-dire de rejeter tous ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 174.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, Mme Lecuir a présenté un amendement, n° 175, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 000 000 000 francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Monsieur le ministre, je n'ai nullement l'intention de polémiquer.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Et pour cause !

**Mme Marie-France Lecuir.** En revanche, je tiens à exercer complètement mon travail de député, que je sois dans l'opposition ou dans la majorité.

Or le travail du parlementaire, dans une discussion budgétaire, consiste essentiellement à savoir à quoi vous allez affecter les crédits dont vous demandez le vote.

Quand une décision est prise au mois de septembre d'une année, qu'elle ne puisse pas figurer dans le projet de budget de l'année suivante est bien compréhensible, car ce projet de budget est élaboré pendant l'été de la même année. C'est ce qui s'est passé au mois de septembre 1984 avec le plan pour l'emploi des jeunes, comprenant la création des T.U.C. Il n'avait évidemment pas pu être « budgétisé », je veux dire présenté ligne par ligne, avec des crédits affectés, dans le projet de loi de finances pour 1985.

Mais il n'en va pas du tout de même en ce qui concerne la provision inscrite à l'article 44-77 qui, vous l'avez déclaré en commission, et vous venez de le répéter, doit servir à financer des stages d'insertion pour les jeunes, des stages destinés aux chômeurs de longue durée, les entreprises intermédiaires, les P.A.I.O., permanences d'accueil, d'information et d'orientation, et les missions locales. Aucune de ces actions n'est nouvelle. Toutes figuraient dans le budget de 1986, voire, pour certaines, dans le budget de 1985.

Vous avez décidé de continuer ces actions, après quelque hésitation. Je me réjouis que les stages pour les jeunes se poursuivent.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Ah ! C'est au moins ça !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Mais M. Coffineau a l'air triste.

**Mme Marie-France Lecuir.** Je me réjouis, monsieur le ministre, que les stages pour chômeurs de longue durée soient continués ; que vous ne vouliez la mort ni des P.A.I.O. ni des missions locales.

Au demeurant, je ne crois pas que vous ayez vivement encouragé la poursuite de leur action ! Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas des mesures nouvelles. Vous devez donc indiquer à la représentation nationale combien de ces stages de chômeurs de longue durée - puisque tel est l'objet de l'amendement n° 175 - vous financerez avec ces crédits.

Vous avez avancé le chiffre de 60 000 actions pour chômeurs de longue durée. Selon les consignes que vous avez données, et je crois les connaître, le coût unitaire se situerait à environ 25 000 francs. Mais vous avez réduit simultanément la durée de ces stages. L'année dernière, non seulement il y avait eu environ 100 000 stages, mais chacun de six cents heures. Vous êtes tombé à quatre cent cinquante heures.

Combien de stages pourrez-vous financer pour la campagne 1986-1987 ? A supposer que vous utilisiez la totalité de la provision, soit 2 milliards 600 millions de francs, pour les chômeurs de longue durée, vous n'atteindrez pas, me semble-t-il, le chiffre de 100 000 actions comme l'an dernier. Que ferez-vous lorsque l'année 1987 sera écoulée aux deux tiers ? Si vous nous donniez des détails sur cette ligne budgétaire, vague, je persiste, nous pourrions peut-être comprendre ce que vous voulez faire réellement - je dis nous, et je pense non seulement à la représentation nationale mais aussi aux services chargés d'exécuter vos consignes : ils seraient peut-être mieux à même d'organiser leur travail !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas sérieux !

**Mme Marie-France Lecuir.** Les chômeurs qui espèrent bénéficier d'un stage leur permettant de se réinsérer après une longue période de chômage - c'est la réinsertion la plus difficile - ne seraient pas leurrés par le vague des termes.

Bref, je ne crois pas que la provision pourra vous permettre de tenir vos engagements. Sinon, précisez les chiffres en ce qui concerne les stages. Tel est l'objet de l'amendement n° 175. Nous souhaitons davantage de précisions en ce qui concerne les stages pour les chômeurs de longue durée.

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Cet amendement n'a pas de sens !

**M. le président.** Le ministre et la commission se sont déjà exprimés sur cet amendement, ainsi que sur les amendements n°s 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184 et 185.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Contre l'amendement ?

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Au nom de la commission des finances, monsieur le président.

**M. le président.** Non, mon cher collègue, la commission est représentée par son rapporteur qui n'a pas souhaité s'exprimer davantage.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Je voudrais mentionner une observation de la commission sur le chapitre 44-77, formation professionnelle.

**M. le président.** Mon cher collègue, vous ne représentez pas en ce moment la commission, mais je vais vous donner la parole dans quelques instants pour défendre votre amendement.

Je mets aux voix l'amendement n° 175.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, M. Bapt a présenté un amendement, n° 177, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 350 000 000 francs. »

La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Cet amendement n'a pas été soumis à la commission des finances, mais il traite toujours du chapitre 44-77.

Monsieur le ministre, vous m'avez fait, me semble-t-il, un mauvais sort en déclarant que les rapporteurs, « à l'exception de M. Bapt », avaient fait preuve de mauvaise foi sur le fonds d'intervention (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*).

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Non ! De bonne foi !

C'est vous qui parlez de mauvaise foi !

**M. Michel Hannoun rapporteur pour avis.** Ne généralisez pas votre autonomie de conscience, monsieur Bapt !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, vous avez déclaré que les rapporteurs, à l'exception de M. Bapt, qui a été de mauvaise foi...

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Non, je n'ai pas dit cela !

Voulez-vous que je demande une suspension pour consulter les compte rendus ? Je n'ai pas parlé de mauvaise foi.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Si vous voulez.

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Bapt, s'il vous plaît.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Disons que vous m'avez fait une mauvaise manière, monsieur le ministre, en me mettant à part des autres rapporteurs.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous n'êtes pas content parce que je ne vous ai pas donné vos stages pour Toulouse ? (*Sourires.*)

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Non, car je sais que vous allez me les donner ! (*Sourires.*)

La commission des finances a adopté à l'unanimité une observation. Contre mon avis, elle a recommandé l'adoption des crédits de votre ministère, car vous avez une majorité à la commission des finances. Je vous lis son observation : « La commission des finances, de l'économie générale et du Plan déplore que le Parlement doive se prononcer sur ce budget sans être informé précisément de la destination de crédits d'un montant aussi élevé. Elle souhaite que l'utilisation de cette provision soit soumise à son contrôle. »

Je n'ai pas dit plus que la commission des affaires sociales. J'ai même dit moins. La commission des affaires sociales a demandé, précision supplémentaire, à vous entendre au mois de juin et vous avez accepté. Il sera utile, à mon sens, que vous soyez auditionné aussi par la commission des finances.

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Il n'y a qu'à demander !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Que des parlementaires, dont le rôle est de contrôler, aient pu adopter une telle observation, c'est tout à fait normal. Elle n'implique pas la mauvaise foi !

Les années précédentes, des observations similaires ont été formulées lorsque les budgets sont venus en discussion devant le Parlement.

J'en viens à mon amendement. Bien sûr, je veux soulever, à propos de ce chapitre 44-77, non affecté, le problème de l'allocation pour les adultes handicapés. Je n'ai que ce moyen de le faire. Autrement, l'article 40 me serait opposé.

Vous m'avez répondu précédemment que le pouvoir d'achat de l'allocation pour les adultes handicapés serait maintenu. J'en prends acte. Néanmoins, l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> juillet 1986, annulée, n'a pas encore été rattrapée, je le constate. En outre, il y a bien d'autres moyens pour que, l'enveloppe budgétaire diminuant, la somme versée aux handicapés soit en baisse.

Par exemple, on peut faire trainer les dossiers avant et après l'instruction en COTOREP. On peut se montrer plus sévère en ce qui concerne l'attribution du taux d'invalidité.

Je vois mal comment l'allocation ne sera pas atteinte.

Voilà pourquoi il ne me paraît pas juste de diminuer l'enveloppe consacrée à l'allocation pour les adultes handicapés. J'ai choisi, pour vous interroger, la méthode qui consiste à affecter partiellement la dotation du chapitre 44-47. C'était afin d'appeler votre attention sur cette question.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 177.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, Mme Lecuir a présenté un amendement, n° 178, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 280 780 000 francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Monsieur le ministre, au chapitre 43-03, article 40, vous avez réduit les crédits destinés à la rémunération des stagiaires de 280 780 000 francs.

Pour ma part, j'entends que soient réduits les crédits du chapitre 44-77, article 10, de la même somme pour les allouer au chapitre 43-04.

J'espère que, cette fois-ci, vous accepterez de répondre à la représentation nationale. En fait, je veux vous interroger sur les stages en insertion. Quels seront le nombre des stages, la durée de ceux-ci et la rémunération des stagiaires de seize à dix-huit ans, de dix-huit à vingt-cinq ans ?

Il s'agit de maintenir le nombre et la durée des stages ainsi que la rémunération des stagiaires.

En effet, à la dernière rentrée, on a constaté un peu partout, dans les départements, que l'offre de stages avait diminué et que de vives inquiétudes régnaient pour la suite de l'année 1986-1987. Il n'y a aucune information en ce qui concerne la préparation de la rentrée 1987. Or il s'agit là de choses qui se préparent longtemps à l'avance, chacun le sait.

Avant d'être embauchés, les jeunes qui sont dans les stages d'insertion ont besoin d'un complément de formation générale. Les organismes qui, depuis quelques années, se sont mis à accomplir ce travail de rattrapage après l'école sont compétents. Ils connaissent leur tâche. Ils savent orienter les jeunes. Il faut donc continuer ce type de stage qui ne s'adresse pas au même public que les formations en alternance, les embauches directes, avec ou sans exonération, l'apprentissage ou même les T.U.C.

Il s'agit de jeunes bien plus handicapés, beaucoup plus difficiles à placer directement dans l'emploi. Il leur faut un stage d'insertion pour qu'ils puissent bénéficier plus tard d'une embauche.

L'exonération de charges sociales à l'embauche ou à la sortie de stage n'est pas un mauvais système en soi, mais il pourrait être amélioré pour créer des emplois, non pas seulement pour susciter des embauches qui auraient lieu de toute façon. En 1985, 600 000 à 700 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans ont été embauchés sur des contrats à durée indéterminée.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Quelles sont vos sources ?

**Mme Marie-France Lecuir.** Au moins 1 million 300 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans ont été embauchés sur contrat à durée déterminée.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Pas de réponse ? Où avez-vous eu ces chiffres ?

**Mme Marie-France Lecuir.** Ces jeunes, en 1986, auraient probablement été embauchés de toute façon : vous avez favorisé leur embauche grâce à des exonérations de charges sociales, fort bien. Mais il ne s'agit pas de créations d'emplois !

Or, vous financez les exonérations de charges sociales grâce à des économies, en diminuant le nombre de stages, leur durée, en réduisant les stages pour chômeurs de longue durée, en faisant des économies sur les entreprises intermédiaires, les aides aux femmes isolées et même les contrats Etat-région pour l'apprentissage.

Ces diminutions au profit d'un autre système, parfaitement respectable au demeurant, ont lieu au détriment des jeunes dans les situations plus difficiles, des jeunes les plus défavorisés. Vous en abandonnez un certain nombre.

C'est pourquoi, par l'amendement n° 178, nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous nous précisiez quelles consignes chiffrées vous donnez à vos services pour les stages de jeunes de seize à vingt-cinq ans.

**M. le président.** Je vais donc mettre aux voix l'amendement n° 178.

**Mme Marie-France Lecuir.** Quel est l'avis du Gouvernement, monsieur le président ?

**M. le président.** Le ministre s'est déjà exprimé. Il a même répété quel était son avis à plusieurs reprises.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 178.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, Mme Dufoix a présenté un amendement, n° 179, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 250 000 000 francs. »

La parole est à M. Michel Coffineau, pour soutenir cet amendement.

**M. Michel Coffineau.** Curieuse méthode que celle qui consiste pour un représentant du Gouvernement à refuser d'écouter les arguments.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Pour écouter, j'écoute ! Mais je ne réponds plus !

**M. Michel Coffineau.** Je considère que, avant la défense de nos amendements, vous avez exprimé une position générale du Gouvernement : ce n'était pas une réponse à chacun de nos arguments.

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Encore faudrait-il qu'il y en ait !

**M. Michel Coffineau.** Sans doute, je n'ai pas votre ancienneté, monsieur le ministre, mais c'est la première fois que je vois un gouvernement refuser même de donner un avis sur les amendements défendus par des membres de la représentation nationale !

Nous allons donc nous adresser à la représentation nationale, faute de pouvoir dialoguer avec le Gouvernement !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Reconnaissez qu'il y a une innovation ! (Sourires.)

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Le rapporteur n'a même pas droit à la parole !

**M. Michel Coffineau.** Avec l'amendement n° 179, de Mme Dufoix, il s'agit toujours d'affecter une part des crédits du chapitre 44-77. Ils pourraient être transférés utilement à la lutte contre la pauvreté.

Monsieur le ministre, j'espère que vous allez prendre la parole, au moins pour me contredire ! Il faut que vous nous donniez des informations sur les diminutions des crédits. Il n'y a pas que nous pour penser que les Français les plus démunis vont en souffrir : l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, l'U.N.I.O.O.P.S.S., qui représente la quasi-totalité des organismes sanitaires et sociaux des grandes associations caritatives, a dit qu'elles étaient désolées - je devrais certainement employer un mot plus dur, mais restons dans la décence, sur un sujet aussi grave - de voir qu'elles ne pouvaient poursuivre l'œuvre accomplie les années précédentes contre la pauvreté.

En conseil des ministres, vous avez pris récemment une décision à propos du minimum social. A ce sujet, Mme Dufoix avait déposé un amendement, gagé sur l'impôt sur les grandes fortunes. Malheureusement, l'amendement n'a pas dû venir en débat pour les raisons réglementaires que l'on connaît. Mais le lendemain matin, en écoutant la radio - et ce ne sont pas les médias que je mets en cause - moi-même, mais aussi des millions de Français avons cru que les plus démunis bénéficieraient immédiatement de 2 000 francs

par mois. Je ne veux pas employer le mot d'escroquerie, car il ne serait pas juste, mais enfin, quelle mystification dramatique ! tout le monde y a cru, et, avant de lire le communiqué du conseil des ministres, moi aussi.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous avez été crédule !

**M. Michel Coffineau.** C'est vrai. Pour une fois, j'ai cru que votre gouvernement allait faire quelque chose pour les plus défavorisés. Je suis retombé d'encre plus haut, et des millions de Français avec moi. Moi, ce n'est pas grave ; eux, c'est sérieux.

Or que proposez-vous, que propose M. Zeller ? D'affecter 90 millions de francs à un projet que ce même M. Zeller avait chiffré, lorsqu'il était dans l'opposition, à quatre milliards de francs. Tiens, c'est précisément ce que rapportait l'impôt sur les grandes fortunes !

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Ça fait vingt fois que vous gagez une dépense sur cet impôt !

**M. Michel Coffineau.** Vous aviez conçu ce projet. Vos anciens collègues aujourd'hui le refusent. Hélas pour vous, mais aussi pour les Français !

Désormais, c'est aux départements qu'il appartient de prendre la décision, l'Etat n'intervenant que pour une petite somme. J'ai donc écrit au président du conseil général de mon département pour lui demander ce qu'il allait faire. J'espérais qu'il me répondrait positivement, que le Val-d'Oise allait débloquer immédiatement des crédits pour que ce minimum social de 2 000 francs soit assuré, grâce aux 40 p. 100 de crédits d'intervention de l'Etat.

J'attends encore la réponse. Mais je crains qu'il ne me réponde que le budget pour 1986 est bouclé, qu'il est difficile de faire quelque chose, qu'on verra ça pour le budget de 1987, c'est-à-dire au mois de février ou en mars. On arrivera au mois d'avril : il sera trop tard ; les six mois de durée des stages commençant actuellement seront passés, et les plus démunis n'auront rien vu.

Monsieur le ministre, croyez bien que si nous insistons ce n'est pas pour le plaisir d'un débat à onze heures du soir.

**M. Arthur Dehelna, rapporteur spécial.** Non, bien sûr !..

**M. le président.** Certainement, monsieur Coffineau, mais il faudrait conclure, car vous dépassez largement votre temps de parole.

**M. Michel Coffineau.** Je termine.

Le minimum social, c'est quelque chose de sérieux.

Allez-vous, oui ou non, monsieur le ministre, mettre en place un système solide dans lequel l'Etat s'engage, comme M. Zeller le souhaitait, et il avait raison, ou bien allez-vous continuer à diminuer des crédits destinés à pallier les conséquences de la pauvreté, comme vous le faites ?

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 179.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. Michel Coffineau.** Le ministre ne répond toujours pas !

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, Mme Frachon a présenté un amendement n° 180, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 200 000 000 de francs. »

Cet amendement n'est pas défendu.

Sur le titre IV de l'état B, Mme Lecuir a présenté un amendement, n° 181, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 170 000 000 de francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir. »

**Mme Marie-France Lecuir.** Je voudrais que vous me disiez, monsieur le ministre, ce que deviendront en 1987, les crédits qui figuraient pour 1986 au chapitre 44-77 et qui sont affectés à des actions en faveur des femmes. Ces crédits se montaient à 167 millions de francs dont 12,5 millions de francs pour les programmes conjoints Etat-région. Quelle somme sera consacrée en 1987 par l'Etat à ces programmes ?

Cette année, 68 millions de francs auront été financés par le F.N.E. pour des actions en faveur des femmes et 86,5 millions de francs auront été consacrés aux programmes locaux d'insertion en faveur des femmes. Qu'en sera-t-il en 1987 ? Vous avez évoqué l'affectation d'une somme de 72 millions

de francs pour les actions en faveur des femmes ? S'agira-t-il de crédits se substituant aux 167 millions que je viens d'évoquer ?

Vous voyez, monsieur le ministre, que les réponses à des questions de députés à propos de certaines lignes budgétaires seraient utiles pour éclairer la représentation nationale et le pays et j'espère qu'au moins à ces questions-là vous allez répondre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des affaires sociales et de l'emploi.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je veux bien qu'à vingt-trois heures quinze, un certain nombre de parlementaires de la majorité et de l'opposition écoutent M. Coffineau nous faire part de ses sentiments lorsqu'il écoute la radio le matin en se rasant (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Michel Coffineau.** Vous ironisez sur la pauvreté, ce n'est pas malin !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Non, j'ironise sur vous, monsieur Coffineau, c'est tout à fait différent !

Quant à Mme Lecuir, elle pose des questions auxquelles j'ai déjà répondu. Je me suis exprimé à trois reprises au moins sur l'utilisation des crédits de la condition féminine. Une première fois dans mon discours général. J'ai entendu Mme Toutain - je n'ai rien à lui refuser (*Rires*) - dire qu'elle souhaitait des renseignements complémentaires. J'ai refait pour cette dernière une réponse circonstanciée. D'ailleurs Mme Toutain n'était pas là. J'imagine que Mme Lecuir ne l'a pas écoutée puisqu'elle me demande encore de m'expliquer sur le même point pour la troisième fois.

Monsieur le président, j'ai interrompu mon mutisme, mais après quatre amendements, et pour expliquer à nouveau quelles étaient ses raisons profondes.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 181.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, Mme Mora a présenté un amendement, n° 182, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 100 000 000 de francs. »

La parole est à Mme Christiane Mora.

**Mme Christiane Mora.** Monsieur le ministre des affaires sociales, puisque ça a l'air de vous ennuyer autant que nous vous interrogeons sur l'utilisation de cette fameuse provision, je ne vais pas vous interroger du tout. Je vais simplement vous suggérer une utilisation immédiate en considérant qu'elle a dû vous échapper.

Je ne vous demande pas non plus de vous expliquer parce que je respecte votre désir d'aller au lit relativement de bonne heure (*Rires*), mais, moi, j'ai quand même envie de vous dire ce que j'ai à dire, sans que j'aie à entendre des allusions comme celles que vous venez de faire au sujet de ma collègue Mme Toutain, car je ne saurais le supporter.

Je veux donc, disais-je, proposer l'affectation immédiate d'une partie de cette provision - on peut voter cette proposition tout de suite - au financement des entreprises intermédiaires.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Eh bien voilà !

**Mme Christiane Mora.** Ce n'est pas une plaisanterie. Hier, je vous ai bien écouté. Je suis dotée d'une bonne paire d'oreilles. (*Sourires.*) Je vous ai entendu répondre à Mme Sublet. Je vous ai aussi entendu parler tout seul, avant, dans une intervention générale assez longue et fort intéressante au cours de laquelle vous avez affirmé notamment qu'il fallait rechercher systématiquement tous les nouveaux gisements d'emplois par la création d'entreprises nouvelles - en réalité, vous avez dit « individuelles », mais ça a pu vous échapper - dans des secteurs d'activités périphériques. Je me suis dit : « Tiens, les entreprises intermédiaires doivent vivement l'intéresser parce qu'elles répondent, notamment, à cet objectif ! » Vous avez répondu à Mme Sublet ce qu'était un échec, que ça ne concernait pas beaucoup de jeunes. Mais ce n'est pas un argument !

Vous savez, je suis historienne. Je pourrais vous raconter pendant une heure et demie comment les choses débutent et comment il leur faut un certain temps pour s'installer.

Quand il s'agit de problèmes aussi difficiles que l'emploi des jeunes chômeurs, vous verrez vous-même, à l'usage, si vous ne l'avez déjà constaté en tant que maire, mais en le taisant ce soir, qu'un peu de temps est parfois nécessaire.

Alors, que la majorité accepte de voter cet amendement ! Cette adoption ne mettra pas en péril le reste de la provision, que vous garderez pour parer à l'imprévu, et elle vous évitera au moins d'avoir quelques milliers ou quelques centaines de chômeurs supplémentaires, notamment parmi les jeunes, pour qui ces entreprises intermédiaires constituent la dernière chance de s'en sortir, qu'elles existent déjà ou qu'elles soient encore à l'état de projet.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 182.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur la titre IV de l'état B, Mme Leroux a présenté un amendement, n° 183, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 71 720 000 francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir, pour soutenir cet amendement.

**Mme Marie-France Lecuir.** Donc, des 169 millions de francs consacrés à des actions en faveur des femmes, vous tombez à 72 millions pour l'an prochain, c'est ce que j'avais compris mais que je voulais vérifier en vous interrogeant. Les femmes apprécieront.

De même que j'ai écouté les réponses de M. le ministre, j'ai bien entendu aussi la réponse de Mme Barzach concernant les centres sociaux. Elle a assuré que le financement des centres sociaux serait totalement assuré par la caisse d'allocations familiales, ce qui explique la disparition des crédits correspondants versés par l'Etat. Dans sa réponse à Mme Leroux, puis à M. Sueur, elle a annoncé qu'elle donnerait des consignes à la caisse d'allocations familiales.

Je voudrais savoir, et les centres sociaux qui sont en train de préparer leur budget pour 1987 voudront probablement le savoir aussi, comment cela se passera. Comment le fonds national d'action sanitaire et sociale de la C.N.A.F. sera-t-il abondé ? Est-ce que ce sera à une hauteur suffisante ? N'y aura-t-il pas une interruption dans le financement des centres socio-culturels, puisque le mode de financement devra changer, avec une nouvelle répartition entre la prestation de service de l'Etat et la participation de la C.N.A.F. ? Les centres, je l'ai dit, sont tous en train de préparer leur budget de l'année prochaine, leurs actions, les financements et de réfléchir sur les emplois ; ils doivent savoir ce qu'il adviendra beaucoup plus précisément que ce que vous en avez dit jusqu'à maintenant. De même, la fédération des centres sociaux, les fédérations en général, ont besoin d'une continuité dans le financement de leurs personnels, car c'est sur ces derniers que repose l'action dans les quartiers.

Cet amendement tend donc à vous faire préciser ce que vous nous avez déjà dit, madame le ministre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 183.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur la titre IV de l'état B, Mme Frachon et M. Laborde ont présenté un amendement n° 184, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 50 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean Laborde.

**M. Jean Laborde.** Cet amendement concerne l'aide sociale en faveur des personnes âgées.

Je ne reprendrai pas ce qui a été dit quant à l'utilisation de cette provision qui est la seule dans laquelle nous puissions puiser, étant donné que nous n'avons pas les moyens du Gouvernement pour financer des actions nouvelles.

Nous avons beaucoup parlé au cours du débat des problèmes posés par les personnes âgées et notamment de leur maintien à domicile. Tout le monde a estimé qu'il fallait le développer, et tout le monde s'est préoccupé du problème que va poser l'évolution démographique que nous connaissons.

M. Zeller nous a assuré que ces actions sociales allaient bénéficier d'un financement plus important que lors des années précédentes. Or nous constatons dans l'article correspondant une régression des crédits consacrés à ce type d'actions, ce qui nous amène à nous inquiéter des possibilités futures de maintien à domicile des personnes âgées, tout au moins de l'aide apportée par l'Etat à cet effet. Par consé-

quent, le soin de financer ces actions dont nous connaissons tous l'importance risque fort de revenir aux collectivités. C'est justement en raison de la diminution des crédits prévus à l'article correspondant à l'aide sociale en faveur des personnes âgées que nous avons déposé cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 184.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur la titre IV de l'état B, Mme Lecuir a présenté un amendement, n° 185, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 124 000 francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Depuis le printemps, sur certain nombre de projets de loi, le rôle du Parlement a été considérablement rabaisé. Ce soir, en refusant de se prêter à la discussion budgétaire, les ministres refusent que le Parlement joue son rôle. Il n'y a pas d'article 49-3 utilisable sur le budget. Les Français apprécieront...

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Les Français, ils dorment !

**Mme Marie-France Lecuir.** ... cette absence de démocratie. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

Puisque aucune précision ne nous est donnée, même quand nos questions sont formulées dans la plus grande sérénité, il est inutile de poursuivre cette discussion. Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 185 est retiré.

La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je voudrais me féliciter, monsieur le président, de cette initiative de Mme Lecuir, qui permettra à Mme Barzach de ne pas répéter pour la troisième fois ce qu'elle a déjà dit sur la prévention.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### Après l'article 73

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 186 qui tend à introduire un article additionnel après l'article 73.

Cet amendement, présenté par M. Coffineau, Mmes Frachon et Lecuir et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera avant la fin de l'année 1987 un rapport retraçant les mesures prises grâce à la provision de 2 845 millions de francs, inscrite à l'article 10 du chapitre 44-77 de la section III du fascicule du ministère des affaires sociales et de l'emploi. »

La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Je sens que nos rapporteurs vont approuver cet amendement. (Sourires.)

Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous avez, l'un et l'autre, annoncé - ce n'est peut-être pas une décision en tant que telle, mais il s'agit tout de même d'une promesse - que la manière dont les crédits inscrits à l'article 44-77 auront été utilisés serait exposée devant la commission dans une communication qui lui sera présentée.

C'est déjà une bonne chose.

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Tout de même !

**M. Michel Coffineau.** Je ne vais pas nier ce qui est excellent !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** D'autant que vous l'avez voté !

**M. Michel Coffineau.** Bien sûr, et je ne vois pas, monsieur Legendre, pourquoi vous insistez là-dessus. Si j'ai voté cela, c'est parce que j'ai estimé que c'était bien.

Cependant il me semble que ce n'est pas suffisant. Une chose peut être bonne, mais pas suffisante. Nous estimons donc qu'il ne suffit pas de présenter ce compte rendu sur l'utilisation des crédits en cause à la seule commission des affaires sociales, dans une seule réunion. En effet, elle ne saurait représenter l'ensemble de la représentation nationale alors que celle-ci est tout entière intéressée.

Voilà pourquoi nous émettons cette proposition, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs. Elle va dans le même sens et elle n'a rien de scandaleux. Elle entre parfaitement dans le cadre du contrôle normal qu'exerce le Parlement sur l'utilisation des crédits par l'exécutif.

Nous demandons donc que le Gouvernement dépose, avant la fin de l'année 1987, un rapport retraçant les mesures prises grâce à la provision de 2 845 millions de francs inscrits à l'article 10 du chapitre 44-77 de la section III du fascicule du ministère que nous examinons.

Je pense, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de considérer qu'un tel rapport permettra non seulement d'éclairer la représentation nationale sur l'utilisation des crédits, mais aussi de mieux préparer le budget suivant, celui de 1988.

L'Assemblée devrait approuver un tel amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Comment peut-on présenter un rapport le 31 décembre 1987, alors que ce sera le dernier jour d'utilisation des crédits ? Cela n'est pas possible. On peut présenter une communication, comme M. le ministre s'y est engagé, mais pas présenter un rapport le 31 décembre 1987.

**M. Michel Coffineau.** C'est mathomète, ce que vous dites !

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Il y a déjà beaucoup de rapports d'exécution, 107 me dit-on.

**M. Michel Coffineau.** Soyez honnête !

**M. le président.** Monsieur Coffineau, laissez M. le rapporteur s'exprimer.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Je vous dis simplement, monsieur Coffineau, que le nombre des rapports est déjà élevé. N'allongeons pas la liste inutilement !

Je souhaite donc que vous retiriez votre amendement. Sinon, je demanderais à l'Assemblée de voter contre.

**M. Michel Coffineau.** Ne le déformez pas !

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Je ne le déforme pas !

**M. Michel Coffineau.** Vous avez parlé du 31 décembre et moi j'ai dit avant la fin de l'année. Ce n'est pas la même chose.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** C'est encore pire ! Comment voulez-vous que l'on rapporte avant la fin de 1987 sur des crédits qui n'auront pas été consommés ?

**M. Michel Coffineau.** C'est ridicule !

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** Monsieur Coffineau, dans mon rapport oral, j'ai demandé, au nom de la commission et à titre personnel, que le ministre vienne présenter à la commission, avant la fin du mois de juin 1987, un premier bilan de ses actions en matière d'emploi, notamment pour nous indiquer comment il aura utilisé non seulement la provision de 2 845 millions de francs, mais également celle inscrite aux charges communes pour plus de 4 300 millions et affectée, en principe, aux actions en faveur de l'emploi.

**M. Michel Coffineau.** C'est très bien !

**M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis.** C'est déjà une première étape que le ministre s'est engagé à respecter devant la représentation nationale et non pas seulement devant la commission. Il viendra donc s'exprimer devant notre commission des affaires sociales.

Par ailleurs, M. le ministre sera obligé de me donner le rapport que vous demandez lorsque je préparerai - si je suis encore rapporteur à ce moment-là - mon rapport pour avis sur les crédits relatifs à l'emploi du projet de loi de finances pour 1988.

Vous aurez donc l'occasion, deux fois en commission et une fois en séance plénière, d'avoir non seulement les renseignements que vous désirez sur la provision inscrite au budget de l'emploi, mais également des indications sur celle inscrite aux charges communes.

Dans ces conditions, votre amendement me paraît superfluo, car nous pouvons considérer, au nom tant de la commission que de la représentation nationale, que les engagements pris par le ministre sont fermes et définitifs. Cela vous donne entière satisfaction et devrait vous conduire à ne pas demander au ministre de présenter à la représentation nationale un rapport supplémentaire.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances, mais, si j'ai bien compris, M. le ministre va répondre positivement à son intention par une audition devant la commission des affaires sociales au mois de juin. Par conséquent les réponses qui seront fournies au mois de juillet aux questions que je ne manquerai pas de poser dans le questionnaire que je transmettrai au ministre, si je suis toujours rapporteur spécial pour la formation professionnelle, n'apporteront pas, un mois plus tard, d'éléments nouveaux.

En revanche, il vous serait possible, monsieur le ministre, de nous donner, à la fin de l'année, des indications nouvelles sur les engagements de crédits et sur les actions conduites tout au long de 1987. Cela constituerait un plus pour le contrôle parlementaire et pour la façon dont nous pourrions juger de l'efficacité des mesures inscrites dans votre budget.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° 186... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Coffineau.** Nous n'avons pas entendu l'avis du ministre !

**M. le président.** Monsieur Coffineau, j'ai consulté le ministre du regard et j'ai bien vu qu'il ne demandait pas la parole. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Il a levé la main !

**M. le président.** Si le ministre ne demande pas la parole, je ne la lui donne pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 186.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. Michel Coffineau.** Le Gouvernement n'a même pas voulu donner son avis. Ce n'est vraiment pas glorieux !

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Michel Péricard un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi complétant la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 433 et distribué.

J'ai reçu de M. Yvan Blot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition

de loi organique de MM. Pierre Mazeaud et Jacques Toubon visant à rétablir à soixante-huit ans la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (n° 151).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 434 et distribué.

J'ai reçu de M. Olivier Marlière un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de MM. Pierre Mazeaud et Jacques Toubon visant à rétablir à soixante-huit ans la limite d'âge des membres du Conseil d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes et à supprimer le tour extérieur pour la nomination aux grades d'inspecteur général et de contrôleur général dans les corps d'inspection et de contrôle (n° 169).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 435 et distribué.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 7 novembre 1986, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur et article 73 :

Annexe n° 29 (administration générale et collectivités locales). - M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 399, tome III, de M. Pascal Clément au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; annexe n° 30 (sécurité). - M. Jacques Féron, rapporteur spécial ; avis n° 399, tome IV, de M. Yvan Blot au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 398, tome II (sécurité civile) de Mme Florence d'Harcourt au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Economie, finances et privatisation : charges communes et article 68 ; comptes spéciaux du Trésor (articles 41, 42 et 44 à 50) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 53 et 55 à 59 de l'état E annexé à l'article 51) ; rapatriés ;

Annexe n° 14 (charges communes). - M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17 (privatisation). - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45 (comptes spéciaux du Trésor). - M. Georges Tranchant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 46 (taxes parafiscales). - M. Raymond Douyère, rapporteur spécial.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.*

### ERRATUM

*Au compte rendu intégral  
de la première séance du 30 octobre 1986  
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,  
du 31 octobre 1986)*

Page 5530, 1<sup>re</sup> colonne, 8<sup>e</sup> alinéa :

Au lieu de : « porcs »,

Lire : « pommes ».

### CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mercredi 12 novembre 1986, à douze heures quinze, dans les salons de la présidence.

### NOMINATIONS DE RAPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,  
FAMILIALES ET SOCIALES

M. René Couanau a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur (n° 430).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Guy Vadepiéd a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation du protocole additionnel à la convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (E.M.E.P.) (n° 374).

M. Hector Rolland a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole modifiant la convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (ensemble une annexe) (n° 402).

M. Hector Rolland a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole modifiant la convention de Bruxelles du 18 décembre 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (n° 403).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA  
LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE  
LA RÉPUBLIQUE

M. Pierre Mazeaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant adaptation du régime administratif et financier de la ville de Paris (n° 428).

### QUESTION ORALE AVEC DEBAT

*Drogue (lutte et prévention)*

2. - 7 novembre 1986. - **M. Jacques Barrot** expose à **M. le Premier ministre** que le plan de lutte contre la drogue, récemment présenté, a le mérite de réaffirmer la volonté du Gouvernement de lutter énergiquement contre ce fléau. Il a suscité cependant nombre d'interrogations chez des hommes et des femmes, notamment des médecins et des éducateurs, qui ont approché les problèmes de toxicomanie et qui s'interrogent sur les orientations que le Gouvernement entend suivre. Ils redoutent que les pouvoirs publics ne focalisent leur action contre la drogue que sur la seule répression et viennent à assimiler à des délinquants l'ensemble des usagers de produits toxiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des informations précises sur les points suivants : 1° le Gouvernement entend-il bien engager un effort global visant à la fois à réprimer des trafics à tous niveaux et à soigner les malades dépendants. Les familles de jeunes touchés par l'usage des stupéfiants peuvent-elles recevoir l'assurance que tout sera mis en œuvre pour répondre à leur angoisse ; 2° quels sont les critères retenus pour mesurer l'étendue de ce fléau en France ; 3° quels sont les moyens humains et financiers que le Gouvernement envisage d'affecter à la prévention et aux soins ; 4° n'est-il pas indispensable de confier à une autorité interministérielle la coordination de cette lutte contre la toxicomanie pour conduire une action efficace et durable.

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du jeudi 6 novembre 1986

#### SCRUTIN (N° 439)

sur le titre III de l'Etat B du projet de loi de finances pour 1987  
(budget des affaires sociales et de l'emploi. Moyens des services)

Nombre de votants .....	571
Nombre des suffrages exprimés .....	571
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	291
Contre .....	280

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Pour : 2. - MM. Nicolas Alfonsi et Georges Le Baill.

Contre : 208.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre Destrade.

##### Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 155.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Régis Perbet et Hector Rolland.

##### Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 127.

Non-votant : 1. - M. Jean Briane.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

##### Non-inscrits (11) :

Pour : 7. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)	Beaumont (René)	Bollengier-Stragier
Alfonsi (Nicolas)	Bécam (Marc)	(Georges)
Allard (Jean)	Bechter (Jean-Pierre)	Bonhomme (Jean)
Alphandéry (Edmond)	Bégault (Jean)	Borotra (Franck)
André (René)	Béguet (René)	Bourg-Broc (Bruno)
Ansquer (Vincent)	Bevoit (René)	Bousquet (Jean)
Auberger (Philippe)	Benouville (Pierre de)	Mme Boutin
Aubert (Emmanuel)	Bernard (Michel)	(Christine)
Aubert (François d')	Bernardet (Daniel)	Bouvard (Loïc)
Audinot (Gautier)	Bernard-Reymond	Bouvet (Henri)
Bachelet (Pierre)	(Pierre)	Branger (Jean-Guy)
Barate (Claude)	Besson (Jean)	Brial (Benjamin)
Barbier (Gilbert)	Bichet (Jacques)	Briant (Yvon)
Bardet (Jean)	Bigéard (Marcel)	Brocard (Jean)
Barnier (Michel)	Birraux (Claude)	Brochard (Albert)
Barre (Raymond)	Blanc (Jacques)	Bruné (Paulin)
Barrot (Jacques)	Bleuler (Pierre)	Bussereau (Dominique)
Baudis (Pierre)	Blot (Yvan)	Cabal (Christian)
Baumel (Jacques)	Blum (Roland)	Caro (Jean-Marie)
Bayard (Henri)	Mme Boisseau	Carré (Antoine)
Bayrou (François)	(Marie-Thérèse)	Cassabel (Jean-Pierre)
Beaujean (Henri)		Cavaillé (Jean-Charles)

Cazalet (Robert)	Fréville (Yves)	Mamy (Albert)
César (Gérard)	Fritch (Edouard)	Mancel (Jean-François)
Chammougon	Fuchs (Jean-Paul)	Maran (Jean)
(Edouard)	Galley (Robert)	Marcellin (Raymond)
Chantelat (Pierre)	Gantier (Gilbert)	Marcus (Claude- Gérard)
Charbonnel (Jean)	Gastines (Henri de)	Marlière (Olivier)
Charé (Jean-Paul)	Gaudin (Jean-Claude)	Marty (Élie)
Charles (Serge)	Gaule (Jean de)	Masson (Jean-Louis)
Charroppin (Jean)	Geng (Francis)	Mathieu (Gilbert)
Chartron (Jacques)	Gengenwin (Germain)	Mauger (Pierre)
Chasseguet (Gérard)	Ghysel (Michel)	Maujolan du Gasset
Chastagnol (Alain)	Giscard d'Estaing	(Joseph-Henri)
Chauvierre (Bruno)	(Valéry)	Mayoud (Alain)
Chollet (Paul)	Goasduff (Jean-Louis)	Mazeaud (Pierre)
Chometon (Georges)	Godefroy (Pierre)	Médecin (Jacques)
Claisse (Pierre)	Godfrain (Jacques)	Mesmin (Georges)
Clément (Pascal)	Gonelle (Michel)	Messmer (Pierre)
Cointat (Michel)	Gorse (Georges)	Mestre (Philippe)
Colin (Daniel)	Gougy (Jean)	Micaux (Pierre)
Colombier (Georges)	Goulet (Daniel)	Michel (Jean-François)
Cortéze (Roger)	Griotteray (Alain)	Millon (Charles)
Couanau (René)	Grussenmeyer	Miossec (Charles)
Couepel (Stéphanie)	(François)	Montastruc (Pierre)
Cousin (Bertrand)	Guéna (Yves)	Montesquieu
Couturier (Roger)	Guichard (Olivier)	(Aymeri de)
Couve (Jean-Michel)	Guichon (Lucien)	Mme Moreau (Louise)
Couveinhes (René)	Haby (René)	Mouton (Jean)
Cozan (Jean-Yves)	Hamaide (Michel)	Moyne-Bressand
Cuq (Henri)	Hannoun (Michel)	(Alain)
Daillet (Jean-Marie)	Mme d'Harcourt	Narquin (Jean)
Dalbos (Jean-Claude)	(Florence)	Nenou-Pwataho
Debré (Bernard)	Hardy (Francis)	(Maurice)
Debré (Jean-Louis)	Hart (Joël)	Nungesser (Roland)
Debré (Michel)	Hersant (Jacques)	Ornano (Michel d')
Dehaine (Arthur)	Hersant (Robert)	Oudot (Jacques)
Delalande	Houssin (Pierre-Rémy)	Paccon (Charles)
(Jean-Pierre)	Mme Hubert	Pacht (Arthur)
Delatre (Georges)	(Elisabeth)	Mme de Panafieu
Delatre (Francis)	Hunault (Xavier)	(Françoise)
Delevoeye (Jean-Paul)	Hyest (Jean-Jacques)	Mme Papon (Christiane)
Delfosse (Georges)	Jacob (Lucien)	Mme Papon (Monique)
Delmar (Pierre)	Jacquot (Denis)	Parent (Régis)
Demange (Jean-Marie)	Jacquemin (Michel)	Pascallon (Pierre)
Demuyne (Christian)	Jacquot (Alain)	Pasquini (Pierre)
Deniau (Jean-François)	Jean-Baptiste (Henry)	Pelchat (Michel)
Deniau (Xavier)	Jeandon (Maurice)	Perben (Dominique)
Deprez (Charles)	Jegou (Jean-Jacques)	Peretti Della Rocca
Deprez (Léonce)	Julia (Didier)	(Jean-Pierre de)
Dermaux (Stéphane)	Kaspercic (Gabriel)	Péricard (Michel)
Desanlis (Jean)	Kerguérès (Aimé)	Peyrefitte (Alain)
Devedjian (Patrick)	Kiffer (Jean)	Pinte (Etienne)
Dhinnin (Claude)	Klifa (Joseph)	Poniatowski
Diebold (Jean)	Koehl (Emile)	(Ladislav)
Diméglio (Willy)	Kuster (Gérard)	Poujade (Robert)
Dominati (Jacques)	Labbé (Claude)	Préaumont (Jean de)
Dousset (Maurice)	Lacarin (Jacques)	Proriot (Eric)
Drut (Guy)	Lachenaud (Jean- Philippe)	Raoult (Jean)
Dubernard	Lafleur (Jacques)	Raynal (Pierre)
(Jean-Michel)	Lamant (Jean-Claude)	Renard (Michel)
Dugoin (Xavier)	Lamassoure (Alain)	Revet (Charles)
Durand (Adrien)	Lauga (Louis)	Reymann (Marc)
Durieux (Bruno)	Le Bail (Georges)	Richard (Lucien)
Durr (André)	Legendre (Jacques)	Rigaud (Jean)
Ehrmann (Charles)	Legras (Philippe)	Roatta (Jean)
Falala (Jean)	Léonard (Gérard)	Robien (Gilles de)
Fanton (André)	Léontieff (Alexandre)	Rocca Serra
Farran (Jacques)	Leperco (Amaud)	(Jean-Paul de)
Féron (Jacques)	Ligot (Maurice)	Rossi (André)
Ferrand (Jean-Michel)	Limouzy (Jacques)	Roux (Jean-Pierre)
Ferrari (Gratien)	Lipkowski (Jean de)	Royer (Jean)
Févre (Charles)	Lorenzini (Claude)	Rufenacht (Antoine)
Fillon (François)	Lory (Raymond)	Saint-Ellier (Francis)
Fossé (Roger)	Louet (Henri)	Salles (Jean-Jack)
Foyer (Jean)		

Savy (Bernard)  
Stégéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)

Thien Ah Koon  
(André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)

Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhom (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperey (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Portheault  
(Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Notl)  
Reyssier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)

Roger-Machart  
(Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg  
(Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Rente)  
Mme Stievenard  
(Gistéle)  
Stirn (Olivier)

Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Joséphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaïne)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Paul)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Emile)

### Ont voté contre

#### MM.

Adevah-Pœuf  
(Maurice)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Badet (Jacques)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinot (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Boquet (Alain)  
Bompard (Jacques)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bourepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Bruno (Alain)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Chszat (Michel)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chèvènement (Jean-  
Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Coloana (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)

Mme Cresson (Edith)  
Dzinot (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derosier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Dhaille (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Dunieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fiszbin (Henri)  
Fiterman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourné (Jean-Pierre)  
Mme Frachon  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Gammendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Goeuriot  
(Colette)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)  
Hemu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Holeindre (Roger)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint  
(Muguette)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journé (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kucheids (Jean-Pierre)  
Labrière (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)

Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissergues  
(Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-  
Jacques)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Florian (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogué  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Merlicca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Notebart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Peyret (Michel)  
Pezet (Michel)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

MM. Jean Briane, Jean-Pierre Destrade, Régis Perbet et Hector Rolland.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Régis Perbet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Nicolas Alfonsi et Georges Le Baill, portés comme ayant voté « pour », ainsi que M. Jean-Pierre Destrade, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

### SCRUTIN (N° 440)

sur l'amendement n° 169 de M. Michel de Rostolan tendant à réduire de 175 000 000 de francs les crédits du titre IV de l'Etat B du projet de loi de finances pour 1987 (budget des affaires sociales et de l'emploi. Interventions publiques : suppression des crédits affectés à la couverture des frais de soins et d'hospitalisation liés aux interruptions volontaires de grossesse non thérapeutiques)

Nombre de votants .....	481
Nombre des suffrages exprimés .....	470
Majorité absolue .....	236

Pour l'adoption .....	36
Contre .....	434

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (211) :

Contre : 211.

#### Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 2. - MM. Jean Bonhomme et Henri de Gastines.

Contre : 138.

Abstention volontaire : 1. - M. Bernard Savy.

Non-votants : 17. - MM. Jean Besson, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Michel Debré, Arthur Dehaine, Claude Dhinnin, Jean-Michel Dubernard, André Durr, Jean-Michel Ferrand, Roger Fossé, Robert Galley, Francis Hardy, Pierre-Rémy Houssin, Jean-Louis Masson, Hector Rolland, Michel Terrot, Maurice Toga et Jean Valleix.

#### Groupe U.D.F. (128) :

Contre : 45. - MM. Edmond Alphandéry, François d'Aubert, Raymond Barre, Jacques Barrot, François Bayrou, Pierre Raymond-Bernard, Marcel Bigéard, Jacques Blanc, Jean

Bousquet, Loïc Bouvard, Albert Brochard, Jean-Marie Caro, Jean-Marie Daillet, Georges Delfosse, Jean-François Deniau, Charles Deprez, Jacques Dominati, Adrien Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Fuchs, Gilbert Gantier, Jean-Claude Gaudin, Germain Gengenwin, Valéry Giscard d'Estaing, Alain Griotteray, René Haby, Michel Hamaide, Mme Florence d'Harcourt, MM. Robert Hersant, Emile Koehl, Jean-Philippe Lachenaud, Maurice Ligot, Raymond Marcellin, Charles Millon, Pierre Montastruc, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyné-Bressand, Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Mme Monique Papon, MM. Jean Proriot, André Rossi, Jean Seitlinger, Bernard Stasi et Pierre-André Wiltzer.

**Abstentions volontaires :** 10. - MM. Jean Allard, Antoine Carre, Pierre Claisse, Stéphane Dermaux, Gratien Ferrari, Denis Jacquat, Elie Marty, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Aymeri de Montesquiou et Charles Revet.

**Non-votants :** 77. M. Philippe Mestre, président de séance.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

*Pour :* 33.

**Groupe communiste (35) :**

*Contre :* 35.

**Non-inscrits (11) :**

*Pour :* 1. - M. Yvon Briant.

*Contre :* 5. - MM. Pierre Baudis, Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

*Non-votants :* 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

**Ont voté pour**

**MM.**

Arrighi (Pascal)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Briant (Yvon)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Descaves (Pierre)  
Domenech (Gabriel)  
Frédéric-Dupont (Edouard)

Freulet (Gérard)  
Gastines (Henri de)  
Gollnisch (Bruno)  
Herloy (Guy)  
Holeindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Perdomo (Rnald)  
Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)

Mme Piat (Yann)  
Porteu de La Morandière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Sturbois (Jean-Pierre)  
Wagner (Georges-Paul)

**Ont voté contre**

**MM.**

Adevah-Pœuf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Alphandéry (Edmond)  
Anciant (Jean)  
André (René)  
Ansart (Gustave)  
Anquer (Vincent)  
Asensi (François)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Auchédé (Rémy)  
Aurox (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Bachelet (Pierre)  
Badet (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Barate (Claude)  
Bardet (Jean)  
Bardin (Bernard)  
Barnier (Michel)  
Barrau (Alain)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Barthe (Jean-Jaques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinnet (Philippe)

Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayrou (François)  
Beaufils (Jean)  
Beaujean (Henri)  
Bécam (Marc)  
Bêche (Guy)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Béguet (René)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Benouville (Pierre de)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Michel)  
Bernard (Pierre)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Bigéard (Marcel)  
Billardon (André)  
Biraux (Claude)  
Blot (Yvan)  
Billon (Alain)  
Jockel (Jean-Marie)  
Boquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borotra (Franck)

Borrel (Roben)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bourguignon (Pierre)  
Bousquet (Jean)  
Bouvard (Loïc)  
Brial (Benjamin)  
Brochard (Albert)  
Brune (Alain)  
Bruné (Paulin)  
Cabal (Christian)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Caro (Jean-Marie)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Césaire (Aimé)  
César (Gérard)  
Chammougou (Edouard)  
Chanfrault (Guy)

Chapuis (Robert)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Charzat (Michel)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauveau (Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevènement (Jean-Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Cointat (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Corrêze (Roger)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Cuq (Henn)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Darinot (Louis)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Delevoys (Jean-Paul)  
Hage (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Derosier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume (Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhaille (Paul)  
Dominati (Jacques)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Drut (Guy)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix (Georgina)  
Dugoin (Xavier)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Jean-Paul)  
Duriupt (Job)  
Ehrmann (Charles)  
Emmanueli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Faugaret (Alain)  
Féron (Jacques)  
Fillon (François)  
Fiszbín (Henri)  
Fiterman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)

Fourré (Jean-Pierre)  
Foyer (Jean)  
Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Gérard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Gantier (Gilbert)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Gaysot (Jean-Claude)  
Gengenwin (Germain)  
Germon (Claude)  
Ghysel (Michel)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Giscard d'Estaing (Vaiéry)  
Goasdouff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Mme Gocuniot (Colette)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Guyard (Jacques)  
Haby (René)  
Hage (Georges)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hermier (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Alain)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Huguet (Roland)  
Jacob (Lucien)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint (Mugette)  
Jacquot (Alain)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jeanond (Maurice)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Julia (Didier)  
Kasperelt (Gabriel)  
Kiffer (Jean)  
Koehl (Emile)  
Kuchaida (Jean-Pierre)  
Kuster (Gérard)  
Labarrère (André)  
Labbé (Claude)  
Laborde (Jean)  
Lachenaud (Jean-Philippe)

Lacombe (Jean)  
Lafleur (Jacques)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Lauga (Louis)  
Laurain (Jean)  
Laurissergues (Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Léontieff (Alexandre)  
Gouze (Louis)  
Lepercq (Arnaud)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Loncle (François)  
Lorenzini (Claude)  
Lout (Henri)  
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Mancel (Jean-François)  
Marcellin (Raymond)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Margnes (Michel)  
Marlière (Olivier)  
Mas (Roger)  
Mauger (Pierre)  
Mauroy (Pierre)  
Mazeaud (Pierre)  
Médécin (Jacques)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mercieca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Messmer (Pierre)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Millon (Charles)  
Miosset (Charles)  
Miterrand (Gilbert)  
Montastruc (Pierre)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora (Christiane)  
Mme Moreau (Louise)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Nallet (Henri)  
Narquin (Jean)

Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz  
 (Véronique)  
 Nenou-Pwataho  
 (Maurice)  
 Mme Nevoux  
 (Paulette)  
 Notebart (Arthur)  
 Nucci (Christian)  
 Nungesser (Roland)  
 Oehler (Jean)  
 Ornano (Michel d')  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin  
 (Jacqueline)  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panasseu  
 (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut  
 (Jean-Pierre)  
 Perben (Dominique)  
 Perbet (Régis)  
 Pénicard (Michel)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pinte (Etienne)  
 Pistre (Charles)  
 Popereu (Jean)  
 Porelli (Vincent)

Portheault  
 (Jean-Claude)  
 Poujade (Robert)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Prémaont (Jean de)  
 Prioriol (Jean)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Raoult (Eric)  
 Ravassard (Noël)  
 Reynal (Pierre)  
 Renard (Michel)  
 Reysaier (Jean)  
 Richard (Alain)  
 Richard (Lucien)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rocca Serra  
 (Jean-Paul de)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart  
 (Jacques)  
 Rossi (André)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Pierre  
 (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg  
 (Roger-Gérard)

Séguéla (Jean-Paul)  
 Seiflinger (Jean)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchou (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Sourdille (Jacques)  
 Stasi (Bernard)  
 Mme Stiévenard  
 (Gisèle)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn  
 (Dominique)  
 Mme Sublet  
 (Marie-Joséphe)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Tibéri (Jean)  
 Toubon (Jacques)  
 Mme Toutain  
 (Ghislaine)  
 Tranchant (Georges)  
 Mme Trautmann  
 (Catherine)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergés (Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Vivien (Robert-André)  
 Vuillaume (Roland)  
 Wacheux (Marcel)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhorn (Pierre)  
 Welzer (Gérard)  
 Wiltzer (Pierre-André)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Philippe Mestre, qui présidait la séance.

#### D'autre part :

#### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Audinot (Gautier)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bayard (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bégault (Jean)  
 Benoit (René)  
 Bernardet (Daniel)  
 Beason (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Birraux (Claude)  
 Tibéri (Jean)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau  
 (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier  
 (Georges)  
 Mme Boutin  
 (Christine)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Briane (Jean)  
 Brocard (Jean)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cazalet (Robert)  
 Chantelat (Pierre)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Clément (Pascal)  
 Colia (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Couanau (René)  
 Coupepel (Sébastien)

Cozan (Jean-Yves)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delattre (Francis)  
 Deprez (Léonce)  
 Desanlis (Jean)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Doussat (Maurice)  
 Dubernard  
 (Jean-Michel)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Farran (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Fèvre (Charles)  
 Fossé (Roger)  
 Fréville (Yves)  
 Galley (Robert)  
 Geng (Francis)  
 Hardy (Francis)  
 Housain (Pierre-Rémy)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Kergruis (Aimé)  
 Klifa (Joseph)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lory (Raymond)  
 Mamy (Albert)

Maran (Jean)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mayoud (Alain)  
 Mesmin (Georges)  
 Micauz (Pierre)  
 Michel (Jean-François)  
 Mouton (Jean)  
 Pelchat (Michel)  
 Peretti Della Rocca  
 (Jean-Pierre de)  
 Ponistowski  
 (Ladislav)  
 Reymann (Marc)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rolland (Hector)  
 Royer (Jean)  
 Saint-Ellier (Francis)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Tenailon (Paul-Louis)  
 Terrot (Michel)  
 Thien Ah Koon  
 (André)  
 Toga (Maurice)  
 Trémége (Gérard)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Virapoullé (Jean-Paul)  
 Vuibert (Michel)

### Se sont abstenus volontairement

#### MM.

Allard (Jean)  
 Carré (Antoine)  
 Claisse (Pierre)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Ferrari (Gautien)

Jacquat (Denis)  
 Marty (Élie)  
 Maujoan du Gasset  
 (Joseph-Henri)

Montesquieu  
 (Aymeri de)  
 Revet (Charles)  
 Savy (Bernard)

### Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Georges Mesmin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu..... 1 en	107	851	
33	Questions ..... 1 en	107	553	
83	Table compte rendu .....	51	85	
93	Table questions.....	51	94	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 en	98	534	
36	Questions ..... 1 en	98	348	
86	Table compte rendu .....	51	90	
96	Table questions.....	51	51	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 586	
27	Série budgétaire..... 1 en	201	302	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un en.....	664	1 530	

**Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DEBATS du SENAT** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

**Les DOCUMENTS du SENAT** comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 13  
Téléphone : Renseignements : (1) 45-78-82-31  
Administration : (1) 45-78-81-39  
TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

